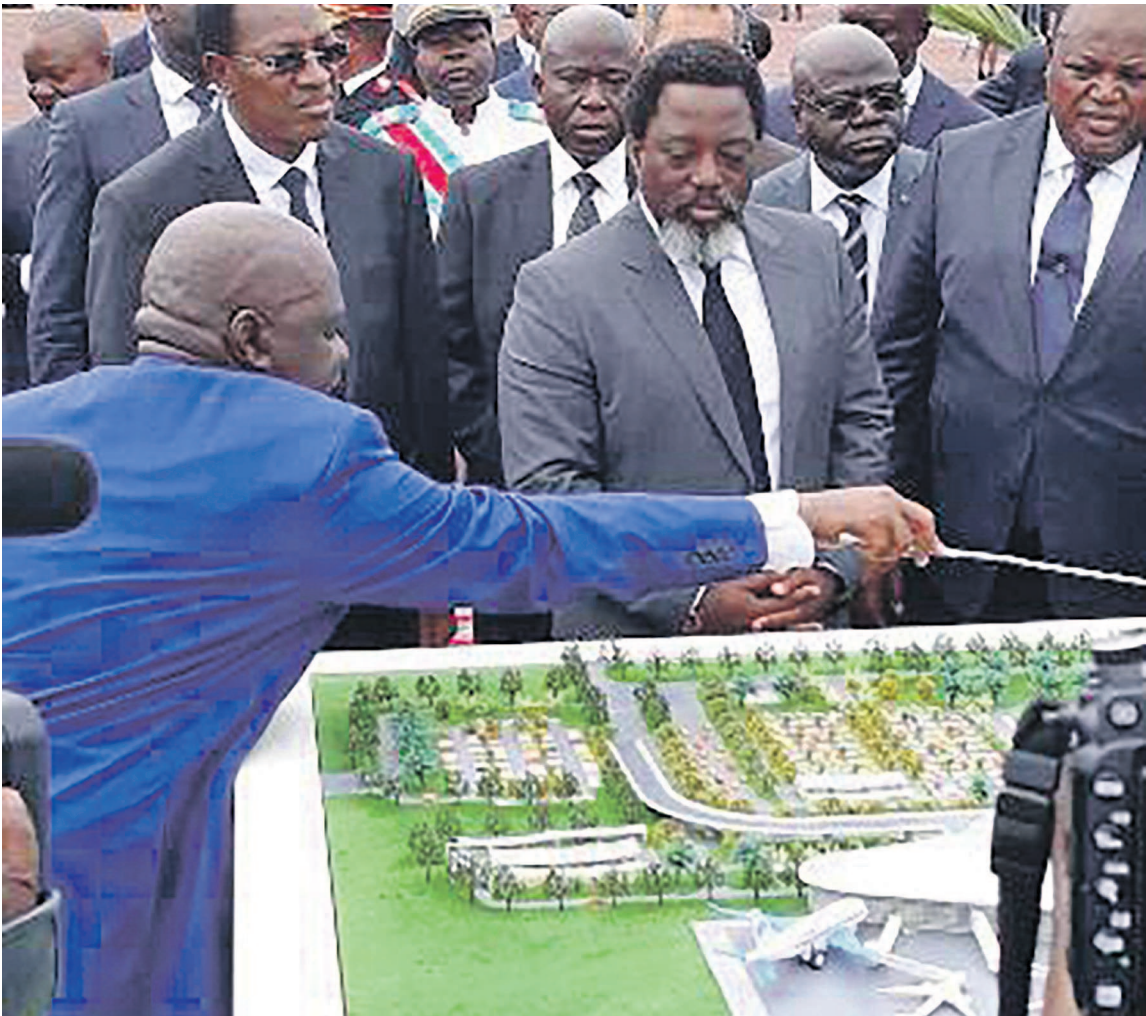




La maquette de l'aérogare présentée au Chef de l'Etat Joseph Kabila

AÉROPORT INTERNATIONAL
DE NDJILI

Une nouvelle
aérogare pour
booster le trafic
aérien

Le président de la République a lancé, le 2 mai, les travaux de construction d'une nouvelle aérogare à l'aéroport de Ndjili. La nouvelle plate-forme dédiée au trafic international aura une capacité d'accueil simultanée de dix avions longs courriers. Trois millions de passagers par an y seront attendus. Le coût des travaux est de 354 millions de dollars américains. D'une durée de trois ans, ils seront financés conjointement par Exim Bank (85%) et le gouvernement congolais (15%). La RDC a déjà payé 20 millions de dollars pour le démarrage des travaux, à en croire le ministre des Transports. Le chantier sera exécuté par SNTC WITEC, la même firme chinoise qui a construit les aérogares de Maya au Congo-Brazzaville, de Lomé et de Malabo.

Page 3

PORTRAIT

Hélène
Salumu
Lenge, styliste
de la coiffure
afro

La jeune femme de 27 ans, originaire de la RDC, est arrivée deuxième lors du concours Afropreneur Awards qui s'est déroulé, le 24 mars dernier, à Bruxelles. Le jury de haut niveau du concours a été séduit par son projet « Pimp My Hair » qui consiste en la création d'un institut de formation, spécialisé dans les cheveux crépus, frisés et bouclés. Même si ce n'est pas son premier métier, Hélène Salumu Lenge est une virtuose en devenir des soins capillaires si elle ne l'est pas déjà. La jeune femme à l'allure de mannequin, business analyst dans une entreprise en Belgique, est en phase avec les tendances émergentes liées à la coiffure afro.

Page 5

MANIFESTATIONS PUBLIQUES

Les laïcs catholiques reviennent sur le terrain

Le Comité laïc de coordination a tenu, du 30 mars au 1er mai à Kinshasa, son premier congrès qui lui a permis de dresser un tableau sombre de la situation politique et sociale en RDC. Dans la déclaration finale de ce congrès, les participants ont relevé un constat « amer » alors que la situation restait « préoccupante » dans tout le pays. Ils ont annoncé mettre fin à la trêve observée depuis janvier dernier ainsi que la reprise, à une date qu'ils n'ont pas communiquée, de nouvelles actions pacifiques. Pour les laïcs catholiques, l'avenir du pays est « plus que sombre » parce qu'incertain.

Page 2



Les membres du Comité laïc de coordination

SANTÉ

Lancement d'une campagne gratuite d'opération de bec-de-lièvre



Une enfant opérée de bec-de-lièvre

Les malades porteurs des fentes labiales ou palatines communément appelées bec-de-lièvre vont être opérés gratuitement grâce à une campagne de réparation des fentes labiales organisée par l'hôpital de l'Amitié sino-congolaise dans la commune de Ndjili en partenariat avec une ONG canadienne.

Selon le médecin chef de l'hôpital de l'Amitié sino-congolaise, les interventions chirurgicales proprement dites débuteront le 1er juin pour se clôturer le 10 juin. La fente labiale est une absence de fusion du tissu embryonnaire du visage aboutissant à une perte de substance de la lèvre supérieure.

Page 3

ÉDITORIAL

Atome

Si l'on y réfléchit bien, il n'est pas impossible que de la guerre larvée que se livrent aujourd'hui l'Iran et Israël par l'intermédiaire du président américain, Donald Trump, sorte une guerre ouverte qui déstabilisera de façon durable non seulement le Moyen-Orient, mais aussi la planète tout entière. Avec, au centre de ce conflit qui ne dit pas encore son nom, le problème posé par une arme de destruction massive, l'arme atomique, qui est probablement dépassée contrairement aux apparences et ne saurait donc être utilisée dans un conflit.

Obsédé, à juste titre il faut le reconnaître étant donné le drame vécu en Europe par les Juifs lors de la Shoah, il y a près de quatre-vingts ans, obsédé donc par la crainte de se trouver un jour menacé de mort par ses voisins, Israël s'est doté de l'arme nucléaire avec l'aide de la France, mais sans jamais le reconnaître officiellement. Croyant qu'ils pourraient ainsi conjurer le mauvais sort, ses dirigeants successifs n'ont eu de cesse, depuis lors, que d'empêcher les pays plus ou moins proches de leur territoire d'y accéder à leur tour. Une stratégie qui a produit, comme il fallait s'y attendre, l'effet inverse de celui recherché puisque les pays comme l'Inde et le Pakistan y sont parvenus et puisque l'Iran s'y emploie très probablement aujourd'hui tout en affirmant le contraire.

Ce que ne comprennent visiblement pas Benjamin Netanyahu et le puissant lobby pro-israélien qui entoure Donald Trump, aux Etats-Unis, c'est que la possession de l'arme atomique ne protège en rien le peuple israélien. Pour la simple raison que l'utilisation d'une telle arme serait mortelle pour la nation qui en ferait usage ou qui la brandirait. Elle nourrit la même illusion qui, en 1962, conduisit l'Union Soviétique à tenter d'installer des missiles porteurs d'armes nucléaires à Cuba au risque de déclencher un nouveau conflit mondial et qui obligea finalement Nikita Khrouchtchev à reculer.

Qu'ils le veuillent ou non, qu'ils le comprennent ou pas, les dirigeants israéliens devront s'entendre avec les peuples qui les entourent, à commencer par les Palestiniens. Et ce n'est pas en menaçant l'Iran pour l'empêcher d'accéder à l'arme atomique qu'ils y parviendront. Tout comme l'avait compris Yitzkhak Rabin avant d'être assassiné en 1995, ils devront apprendre à dialoguer avec ce peuple frère et le plus tôt sera bien évidemment le mieux.

Les Dépêches de Brazzaville

MANIFESTATIONS PUBLIQUES

Les laïcs catholiques envisagent de revenir sur le terrain

Dans un communiqué, les chrétiens ont annoncé mettre fin à la trêve observée depuis janvier dernier ainsi que la reprise, à une date qu'ils n'ont pas communiquée, « de nouvelles actions pacifiques ».



Une vue de la marche organisée par le CLC, en janvier 2018/photo Adiac

Cinquante-trois jours après la date de l'annonce de leur trêve et à huit mois des élections prévues au mois de décembre, les laïcs catholiques se sont réunis, à Kinshasa, pour évaluer la situation, notamment en rapport avec la mise en oeuvre de l'Accord de la Saint-Sylvestre et l'organisation des élections. Le Comité laïc de coordination (CLC) a, de ce fait, tenu du 30 mars au 1er mai, son premier congrès qui lui a permis de dresser un tableau sombre de la situation politique et sociale en RDC. Ces travaux ont réuni des participants venus de différentes provinces du pays. La déclaration finale de ce congrès relève un constat « amer », estimant que la situation restait « préoccupante » dans tout le pays.

Les laïcs inquiets sur plusieurs points

Pour les laïcs catholiques, l'avenir du pays est « plus que sombre » parce qu'« incertain ». Le CLC a déploré qu'aucune des mesures arrêtées pour décriper le climat politique ne soit véritablement appliquée, regrettant que les opposants emblématiques soient toujours détenus alors que l'interdiction de manifester persistait encore.

Parlant du calendrier électoral, le CLC a dit se méfier de la Commission électorale nationale indépendante qu'il estime briller par son « opacité » et sa « partialité ». Il a fait remarquer que l'audit du fichier électoral n'a pas débuté, ni l'enrôlement des Congolais de l'étranger. Ce qui ferait craindre des retards.

« Relevons qu'en dépit de la publication du calendrier électoral par la Céni, de la publication de la loi électorale modifiée, de la clôture des opérations d'enrôlement des électeurs et de l'adoption en cours de la loi portant répartition des sièges aux élections législatives, provinciales, municipales et locales, les sacrifices du peuple congolais et les efforts de la communauté internationale n'ont pas encore donné des résultats escomptés », ont fait observer les laïcs catholiques.

Deux scénarii redoutés

Le CLC redoute deux scénarii dans la situation politique du pays. Il craint un nouveau report des élections au-delà de la date du 23 décembre fixée dans l'accord, « en prenant prétexte des difficultés logistiques », ou encore des élections à la date prévue mais « sans transparence ni crédibilité », qui seraient validées par une Cour constitutionnelle à la solde du pouvoir. Les laïcs catholiques ont, par ailleurs, prévenu qu'ils ne resteront pas passifs dans l'un ou l'autre cas. « Nous n'accepterons jamais et nous ne baisserons pas les bras », ont-t-ils averti. Face à ce tableau dressé, les laïcs pensent que leurs attentes ont été vaines et promettent clairement de reprendre, à une date qu'ils n'ont pas communiquée, les actions sur le terrain notamment les manifestations ou les marches pacifiques.

Lucien Dianzenza

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC) Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués :
Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Quentin Loubou (chef de service), Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

ÉDITION DU SAMEDI :

Durly Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoula

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé / Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques :
Adrienne Londole
Chef de service publicité :
Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mombélé Ngonu

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général:Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chefde section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,

immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

FFJ en vidéo-conférence avec ses correspondants pour une déclaration publique

L'objectif de la démarche entreprise depuis plus d'une semaine est de réfléchir en vue de la rédaction d'un discours commun, à l'occasion de la célébration, le 3 mai, de la 25e édition de l'événement placée cette année sur le thème « Les médias, justice et État de droit ».

En marge de la 25^e journée internationale de la liberté de la presse, Freedom for journalist (FFJ) est, depuis plus d'une semaine, en vidéo-conférence avec ses différents correspondants à travers le pays. Cette approche participative vise, selon cette ONG la plus active dans la promotion et la défense de la liberté de la presse en République démocratique du Congo (RDC), à obtenir un contenu destiné à toutes les parties prenantes de la vie sociale du pays, des autorités aux institutions censées amener la RDC à favoriser un exercice libre du métier d'informer. « Nous pourrions demander à l'ONU bien plus que ce que nous avons, jusque-là, demandé, compte tenu du contexte tendu lié au processus électoral où les journalistes et les médias qui les emploient sont souvent pris pour cibles », a déclaré un responsable de l'organisation interrogé par les médias. « Nous allons formuler un certain nombre de recommandations essentiellement à l'ONU, pas forcément au gouvernement qui n'a pas pu accompagner les journalistes et les médias dans leur noble mission. Certains membres du gouvernement ou mieux leurs dépendants sont connus pour leur hostilité vis-à-vis des médias et des journalistes qui jouent pourtant leur rôle de chien de garde de la société. Ceux qui agressent ou harcèlent les journalistes sont ceux qui détiennent le pouvoir d'État », a-t-il ajouté. À en croire ce responsable au sein de FFJ, la dé-



Ghislaine Dupont et Claude Verlon

ce contexte des tensions électorales où, à défaut d'avoir atteint leurs cibles, les politiques se rabat-tent sur les sans- défense, à savoir les journalistes et les médias qui les emploient.

Immortaliser Ghislaine Dupont et Claude Verlon

À l'occasion, selon les responsables de FFJ, cette ONG va inaugurer son nouveau siège administratif à Kinshasa qui s'appellera Centre Ghislaine-Dupont & Claude-Verlon pour la liberté de la presse, aux deux journalistes français de «Radio France internationale» tués à Kidal, dans le nord du Mali, en 2013, alors qu'ils ne faisaient que leur métier d'informer le public. « Ce sera une façon pour nous de ne pas les oublier mais aussi de graver dans les esprits, les risques qu'encourt le journaliste dans l'exercice de son métier », a-t-on expliqué.

Lucien Dianzenza

AÉROPORT INTERNATIONAL DE NDJILI

Une nouvelle aérogare pour booster le trafic aérien

L'ouvrage, dont les travaux ont été lancés le 2 mai par le chef de l'Etat, Joseph Kabila, coûtera 354 millions de dollars et accueillera trois millions de passagers par an.

Dans le cadre de la modernisation des infrastructures aéroportuaires, des travaux intenses sont annoncés sur le site aéroportuaire de Ndjili en vue d'améliorer tant si peu la qualité de ses services. Le 2 mai restera marqué d'une pierre blanche dans les annales de cet aéroport international qui, dans les tout prochains mois, sera doté d'une nouvelle aérogare. La première pierre de cet ouvrage a été posée par le président de la République, Joseph Kabila, en présence de plusieurs officiels comme pour marquer le lancement de ce vaste projet censé accroître le prestige de cet aéroport qui n'est plus compétitif à l'échelle internationale. Les travaux de la nouvelle plate-forme dédiée justement au trafic international dureront trois ans avec une possible extension projetée pour 2047 en fonction de l'évolu-



Joseph Kabila posant la première pierre de la construction de la nouvelle aérogare

tion du trafic. C'est à la firme chinoise SNTC WITEC qu'a été confiée l'exécution des travaux. Avec une expertise prouvée en la matière - le cas des aérogares de Maya Maya au Congo-Brazzaville, de Lomé et de Malabo -, il y a de quoi s'attendre à un travail de qualité de nature à impulser une dynamique nouvelle dans le trafic aérien en RDC. L'aérogare en construction aura une capacité d'accueil simultanée de dix avions longs courriers. Trois millions de passagers par an y seront attendus. Quant au coût des travaux, il est évalué à 354 millions de dollars américains. Le

financement du projet est assuré conjointement par Exim Bank (85%) et par le gouvernement de la République démocratique du Congo (15%) qui a déjà décaissé 20 millions de dollars pour le démarrage des travaux, à en croire le ministre des Transports. Rappelons que le gouvernement avait procédé, en 2015, à la construction d'une aérogare modulaire qui a soulagé tant soit peu les passagers internationaux. Mais du côté des vols nationaux, l'aérogare construite en 1956 continue à offrir un service indésirable aux usagers.

Alain Diasso

HÔPITAUX PUBLICS

Les médecins mettent fin à leur grève

Après trois jours de négociations avec le gouvernement, le Syndicat national des médecins (Synamed) va appeler à la reprise du travail sur l'ensemble du territoire national.

Un compromis vient d'être trouvé entre le Synamed et le gouvernement qui ont signé, le 28 avril, un protocole d'accord grâce à l'implication du Premier ministre. Selon ce texte, les médecins ont décidé de mettre fin à leur mouvement de grève et le gouvernement, pour sa part, s'engage à payer en trois paliers leurs rémunérations, à corriger toutes les erreurs survenues pendant la bancarisation des médecins et à les aligner à la prime de risque. Les médecins, ainsi satisfaits de l'engagement du gouvernement à répondre à leurs desiderata, ont décidé de reprendre le travail. « Le Synamed a clôturé les négociations qu'il avait entamées avec le gouvernement depuis une semaine, à la suite du dépôt de préavis de grève ou de la suspension du mouvement de grève qui était observé depuis quelques jours », a fait savoir le secrétaire général national adjoint du Synamed, le Dr John Senga Lwamba. Il a estimé que la position du gouvernement a évolué car il a tenu compte des préoccupations des médecins aussi bien sur le plan financier qu'administratif. « Nous avons travaillé âprement et maintenant que nous venons de conclure un accord avec le gouvernement, nous allons transmettre les conclusions de nos négociations à la base pour appréciation », a-t-il conclu.

Blandine Lusimana

OPÉRATION DU BEC-DE-LIÈVRE

Lancement à Kinshasa d'une campagne gratuite

Les malades porteurs des fentes labiales ou palatines vont être opérés gratuitement, grâce à une action menée par l'hôpital de l'Amitié sino-congolaise, dans la commune de N'djili, en partenariat avec une ONG canadienne.



Une enfant opérée de bec--de-lièvre/Photo radio Okapi

Selon le médecin chef de l'hôpital de l'Amitié sino-congolaise, le Dr Philomène Diyoyo, les interventions chirurgicales proprement dites débiteront le 1er juin pour se clôturer le 10 juin, pendant que l'enregistrement des malades va se dérouler du 1er au 31 mai. Ces interventions seront effectuées par des médecins canadiens et leurs collègues congolais. Une équipe des médecins canadiens sera à Kinshasa après son séjour dans la province de l'ex-Bandundu où il est également prévu l'opération des porteurs de bec- de- lièvre, a annoncé le Dr Diyoyo. La fente labiale ou bec-de-lièvre est une absence de fusion du tissu embryonnaire du visage aboutissant à une perte de substance de la lèvre supérieure. C'est une absence de substance de la voûte buccale aboutissant à une communication entre le nez et la bouche. La fente labiale et la fente palatine sont des malformations fréquentes du bas du visage qui apparaissent tôt durant le développement embryonnaire. Les fentes labiales sont plus fréquentes que les fentes palatines. Le recours à la chirurgie est nécessaire pour réparer la fente labio-palatine ou labiale. La chirurgie esthétique, quant à elle, peut intervenir pour atténuer les cicatrices laissées par l'opération et redonner au visage un aspect normal. En prévention, la supplémentation en acide folique durant la grossesse, qu'elle soit alimentaire ou médicamenteuse, réduirait de près d'un tiers le risque de survenue de ce type de malformation.

B.L.

INTERVIEW

Paul le Perc : « Le jazz ne va pas disparaître même si d’autres tendances sont aujourd’hui à la mode »

Le percussionniste le plus célèbre de Kinshasa s’est investi cette année pour une célébration locale, de plus grande envergure que d’ordinaire, de la journée dédiée au jazz à l’échelle internationale, le 30 avril. Au travers de l’ASBL Jazz ya Kongo et avec le concours de l’Institut national des arts (INA), ils ont organisé une série d’activités dans ce cadre. Au Courrier de Kinshasa, le leader de Jafrozz a confié son ambition pour la vulgarisation de cette musique qu’il destine à tous les mélomanes de la bonne musique du pays.

Le Courrier de Kinshasa (L.C.K.) : Pourriez-vous vous présenter à nos lecteurs ? Paul le Perc (P.L.P.) : Je suis Paul Ngoie, artiste musicien et opérateur culturel. On m’appelle le Perc parce que je suis percussionniste et je suis leader du groupe Jafrozz.

L.C.K. : J’Afrozz, ce nom semble bien singulier. Quel genre de musique faites-vous et à quel public le destinez-vous ? P. L. P. : En fait, Jafrozz veut dire afro jazz, j’ai joué sur les mots pour avoir une certaine originalité. À la base, nous sommes musiciens de jazz parce que nous adorons cette musique mais nous la sommes appropriés et en avons fait une à notre manière. Nous y mêlons les musiques congolaises tant traditionnelles que modernes pour créer un jazz congolais. Nous faisons du jazz congolais de l’afro jazz et il nous arrive de reprendre des thèmes internationaux de jazz. Nous nous adressons au public qui aime écouter de la bonne musique. Pour commencer, aux mélomanes de jazz mais aussi à tout le monde si bien que nous n’hésitons pas à proposer notre musique même à ceux qui ne la connaissent pas.

L.C.K. : Le jazz passe pour une musique assez sélective à Kinshasa, en tant que l’un des jazzmen de la première heure, que faites-vous pour le vulgariser ou le populariser ?



Paul Ngoie, dit Paul le Perc

P. L. P. : Ce n’est pas vrai que le jazz appartient à un cercle fermé. Il ne faut pas oublier que dans les années 1920 à 1960, c’était une musique populaire à travers le monde en partant des États-Unis. Elle avait fait un grand succès et même, à la naissance des orchestres de la musique congolaise moderne, le terme jazz revenait souvent, c’est le cas notamment d’Ok Jazz et African Jazz. Ils adoptaient ce nom même s’ils ne le jouaient pas vraiment mais juste parce que c’était la musique du moment. Cela coïncidait aussi avec le succès de la salsa mais la musique jazz était plus en vogue. Aujourd’hui, nous avons d’autres formes de musique et même la rumba congolaise commence à changer, se mélanger avec d’autres styles. En Afrique, c’est beaucoup plus l’afro beat et le hip-hop qui battent leur plein. Le jazz est quand même resté une musique assez spéciale, qui n’at-

tire pas tout le monde. Il y a tout de même des gens qui l’aiment malgré tout mais aussi ceux qui sont nés dedans et d’autres qui le croisent sur le chemin. C’est un genre qui ne va sûrement pas disparaître après toutes ces années qu’il traîne derrière lui et nous essayons de le vulgariser à notre manière. Nous comprenons que ce sont les autres tendances qui sont actuellement à la mode mais nous essayons de le proposer aussi pour qu’il demeure.

L.C.K. : En vue de sa vulgarisation, avez-vous déjà tenté de jouer en cité ? P. L. P. : Oui, plusieurs fois. Je me rappelle un projet qui s’appelait Explo Jazz où nous livrions des concerts à la cité à plusieurs reprises. C’est vrai que, depuis un bon moment, nous ne le faisons plus mais nous envisageons de reprendre. Il est vrai que ce n’est pas facile de jouer en cité, il faut du matériel et un appui, nous espérons y arriver.

L.C.K. : Dans le milieu de cette musique, vous passez pour l’un des ténors puisque votre nom est même attaché à un festival... Pourriez-vous nous en parler ? P. L. P. : Je fais partie des gens qui se battent pour cette musique mais je ne sais pas si je suis un des ténors... C’est dans ce sens que nous avons créé un festival, le Jazz Kif, dans sa version originale qui était vraiment un événement centré sur le jazz. Maintenant, il a changé et s’est plus ouvert à d’autres formes de musique et je n’en fais plus la programmation. Je viens de lancer un nouveau festival qui s’appelle Kinshasa Jazz et c’est à lui que je m’identifie.

L.C.K. : Comparé au Jazz Kif, ne pensez-vous pas qu’il faille le populariser, l’emmener dans les rues et pas seulement à la Gombe ?

P. L. P. : Bien sûr ! La première édition s’est tenue dans la Rue du Jazz, là où fut lancé le Jazz Kif. La vision que nous en avons est de commencer aussi à organiser une journée dans la cité à part la Rue du Jazz. Nous pensons aller à un lieu plus grand et nous rendre en cité pour faire encore plus la promotion du jazz.

L.C.K. : Pour cette année, n’avez-vous pas pensé célébrer le 30 avril avec plus de gens au-delà de votre cercle de jazzmen et de vos fervents mélomanes ? P. L. P. : En fait, sur le plan international, la Journée internationale du jazz est lancée depuis sept ans mais à Kinshasa, nous en sommes à la cinquième. Nous avons commencé en 2014. Jazz ya Kongo avait organisé un événement à cet effet aussi en 2015, puis l’INA l’a fait en 2016 et 2017. Et, cette année, je me suis dit puisque Jazz ya Kongo et l’INA pensaient le faire, il serait mieux de nous mettre ensemble. Je vous apprendrais qu’à Lubumbashi aussi il y a eu un programme, il s’est passé quelque chose avec Gaby et les autres qui s’y trouvent. Notre communauté de jazz a fait en sorte que l’INA aussi s’intéresse à cette musique et aujourd’hui, il organise des activités s’y rapportant. Pour l’année prochaine, nous voulons que le cercle s’ouvre davantage. Comme Lubumbashi aussi s’y met, à l’instar du Centre Wallonie-Bruxelles et la Halle de la Gombe, nous devons y joindre bien d’autres partenaires pour faire un programme plus grand dans le cadre de la Journée internationale du jazz. Je voudrais qu’il y ait une série de concerts mais que cela reste aussi plus didactique.

Propos recueillis par Nioni Masela

SÉCURITÉ DES JOURNALISTES EN RDC

FFJ plaide pour un dispositif spécial de la Monusco

L’ONG a lancé son appel, le 2 mai, prélude à la célébration, le 3 mai, de la Journée mondiale de la liberté de la presse.

L’organisation de défense et de promotion de la liberté de la presse, Freedom for journalist (FFJ), exhorte la Mission d’observation des Nations unies pour la stabilisation du Congo (Monusco) d’intégrer, dans sa mission, un dispositif spécial de protection et de sécurisation des journalistes avant, pendant et après les élections générales qui auront lieu fin décembre. Cette déclaration est un résumé des échanges entre les correspondants de FFJ au cours d’une vidéo-conférence organisé du 1er au 2 mai. FFJ souhaite, pour cette période sui generis parsemée des tensions, la création d’un poste spécifique d’adjoint du représentant spécial du secrétaire général de l’ONU chargé de la protection des journalistes. « Ce souhait vise à porter, à l’international, toute violation des droits reconnus au

journaliste en plein exercice de son métier. Ce n’est pas par absurdité que FFJ prédit des débordements préjudiciables au journaliste et au média. Ce serait justice si l’ONU adoptait une résolution dans ce sens comme elle l’a opté pour inscrire la question du processus électoral dans les objectifs de sa Mission en RDC », argumente l’organisation. Pour cette ONG, en effet, un numéro vert pour alerter la Monusco sur toute entrave au travail du journaliste devrait encourager la société alors qu’un task force organisations de défense de la liberté de la presse-Monusco devrait permettre une coordination de protection et de sécurisation du journaliste où qu’il soit. FFJ appuie le combat de l’Unesco pour la défense des journalistes FFJ a rappelé que l’Unesco reconnaît que la promotion de la sécurité des journalistes et la lutte contre l’impunité de ceux qui les agressent sont des éléments centraux de son action. Cette affirmation, note l’ONG,

est portée aussi par FFJ. De son côté, FFJ dit reconnaître que les agressions contre les professionnels des médias sont souvent perpétrées dans des situations non conflictuelles par le personnel de sécurité et même la police locale, faisant des journalistes locaux les cibles les plus vulnérables. « Ces agressions comprennent l’assassinat, l’enlèvement, le harcèlement, l’intimidation, l’arrestation illégale et la détention arbitraire », a précisé l’association à but non lucratif. Cette journée placée sur le thème « Médias, justice et État de droit : les contrepoids du pouvoir » devra permettre à l’ONU, selon FFJ, d’accompagner la société congolaise dans la voie de la démocratie fondée sur l’existence des médias libres et indépendants. « L’État censé protéger les journalistes et les médias les a plutôt livrés aux dépositaires du pouvoir régalien », a regretté l’ONG dans sa déclaration. À ces jours, a-t-elle poursuivi, les médias sont un thermomètre de la démocratie

et, seuls, ils aident la population à contrôler la gestion des dirigeants, dénoncent et éclairent la lanterne de la communauté. De l’avis de FFJ, dans le contexte de la RDC, la justice, censée aider la communauté à moraliser la vie publique, est devenue le dernier rempart des dirigeants politiques qui l’utilisent à tort pour réduire au silence des médias qui gênent. « Le juge appelé à dire le droit ex-æquo al bono est pris à partie par la société qui l’accuse de faire plaisir au plaignant politique face au prévenu journaliste, sans défense. D’où l’appel de FFJ à plaider pour que la justice, reconnue pourtant impersonnelle et abstraite, fasse droit à la société », a-t-elle insisté. L’ONG note qu’à ce jour, parmi les typologies de violations des droits de la liberté de la presse, les pressions judiciaires et administratives sont au premier rang d’incessantes agressions et

arrestations arbitraires contre les journalistes. Les dirigeants politiques forts, souligne-t-elle, instrumentalisent les magistrats. L’objectif poursuivi est de semer la peur dans la profession des journalistes. Notant que cette pratique annihile le visage d’une réelle démocratie, l’ONG a signifié que cette dernière présente le pays comme un Etat prédateur de la liberté de la presse, mieux un État tyran, hostile à la contradiction. « L’État de droit repris dans le thème de cette année devrait l’être si et seulement si le gouvernement reconnaît le droit à la critique reconnu aux médias et le droit à l’information reconnu aux citoyens, aussi le droit du journaliste à accéder à toutes les sources d’information. FFJ souhaite un système judiciaire à l’appui d’un journalisme libre et indépendant », a appuyé cette ONG.

Lucien Dianzenza

PORTRAIT

Hélène Salumu Lenge, styliste de la coiffure afro

La jeune femme de 27 ans, originaire de la RDC, est arrivée deuxième lors du concours Afropreneur Awards qui s'est déroulé, le 24 mars dernier, à Bruxelles. Le jury de haut niveau du concours a été séduit par son projet « Pimp My Hair » qui consiste en la création d'un institut de formation, spécialisé dans les cheveux crépus, frisés et bouclés.



Séances de coiffure avec Hélène Salumu

Même si ce n'est pas son premier métier, Hélène Salumu Lenge est une passionnée de coiffure, une styliste du cheveu crépu, frisé et bouclé, une virtuose en devenir des soins capillaires si elle ne l'est pas déjà. La jeune femme à l'allure de mannequin, business analyst dans une entreprise en Belgique, est en phase avec les tendances émergentes liées à la coiffure afro. Elle les capte et les traduit sur ses clientes dont elle sublime la chevelure avec des coiffures originales qu'elle partage en photos sur ses comptes Instagram et Facebook « Sista's Beauty , Simplement Nous ». C'est depuis toute petite qu'Hélène Salumu a pris goût à la coiffure dont elle a commencé la pratique, sans avoir suivi un cursus. « J'accompagnais ma grande sœur, Virginie, lorsqu'elle allait coiffer. C'est elle qui m'a tout appris. Je terminais les bouts de ses clientes. Par la suite, j'ai commencé à coiffer mes petites sœurs et mes amies », explique la jeune femme, détentricrice d'un diplôme en gestion d'entreprise, option finance et entrepreneuriat, de l'Institut catholique des hautes études commerciales à Bruxelles et qui suit aussi actuellement une formation en soins capillaires au centre Isa Make up à Uccle. C'est donc aux côtés de sa sœur qu'Hélène

Salumu aiguisé sa science de la coiffure, spécialement celle des cheveux crépus. Au cours de cette période d'apprentissage des techniques de base de l'art capillaire, elle opte également pour les cheveux naturels, lassée par l'inexpérience de certaines coiffeuses auxquelles elle confiait le soin de sa chevelure. « Je me suis dit qu'il fallait que je me serve de mon don et j'ai

commencé à me tresser toute seule. Les gens appréciaient les coiffures que je faisais sur moi-même et, petit à petit, je me suis lancée dans l'aventure ». Depuis lors, grâce à ce succès express dans son cercle de proches, elle coiffe à domicile (surtout le week-end) ou se déplace sur rendez-vous, selon ses disponibilités. Ses créations capillaires, à l'esthétique atypique et parfois excentrique, enchantent ses clientes dont le cercle s'élargit au fil du temps. « Je me suis rendue compte que la demande était forte. J'ai aménagé un coin chez moi où je reçois les clientes si je ne me déplace pas. J'ai fait le choix de ne pas avoir de salon de coiffure car j'aime bien bouger, rencontrer des personnes. C'est une facette de ma personnalité. J'aime discuter et échanger. Rencontrer différents types de personnes me permet d'avoir un esprit ouvert, de poser des questions, de connaître leurs attentes et de savoir comment m'améliorer », souligne Hélène Salumu.

Un blog pour partager ses expériences
 En 2014, les « Sistas » Salumu lancent un blog afin de partager leur expérience capillaire, en testant des produits et en donnant des avis neutres. Hélène Salumu, aussi passionnée d'écriture, rédige les avis donnés par sa soeur, prend des photos et

les poste sur le blog. Mais son agenda d'étudiante en dernière année s'accommode mal de cette nouvelle activité de blogueuse. La jeune femme préfère se concentrer sur ses études mais continue de coiffer et à poster ses photos sur ses pages Facebook et Instagram. Son mémoire de fin d'études justement était consacré à la visibilité des cosmétiques chez les femmes subsahariennes. « Existe-t-il un marché de cosmétiques pour les femmes d'origine subsaharienne en Belgique ? » s'interroge Hélène Salumu. « Ce mémoire m'a fait comprendre que je devais aller plus loin dans mon projet. Je n'avais pas encore l'idée de faire Pimp My Hair. C'était encore flou dans ma tête. J'ai reçu des éloges des membres du jury car mon approche était différente de ce que l'on voyait d'habitude dans les sujets de TFE sur l'économie », admet-elle.

Se former pour mieux former
 L'obtention de son diplôme et d'un travail juste après ses études répond aux attentes des parents et garantit une sécurité financière et sociale. Néanmoins, Hélène Salumu reste animée par sa passion de toujours : la coiffure. Elle s'inscrit en cours du soir chez Isa Make up afin de mieux s'armer pour l'aventure qu'elle a choisi de vivre. Mais, en suivant la formation, elle se rend compte que le manuel reçu ne contient aucune information sur les cheveux crépus. « Au début, j'ai trouvé ça normal car nous avons l'habitude que la communauté africaine ne soit pas mise en avant. Mais, en réfléchissant longuement, je n'ai pas trouvé logique qu'en 2018, il n'y ait aucun centre de formation dédié aux cheveux crépus, frisés et bouclés en sachant qu'il y a des Cauciens qui eux ont aussi des cheveux crépus comme nous. Par ailleurs, quand on se rend dans des salons de coiffure qui ne sont pas tenus par des Africains, on nous dit que l'on ne peut pas s'occuper de nos cheveux car ils ne savent pas comment faire. On ne peut pas leur en vouloir car ces personnes n'ont jamais été formées pour ce type de cheveu. Même ma formatrice a reconnu qu'elle ne savait pas me donner des informations sur l'entretien des cheveux crépus », confie Hélène Salumu.

Retrouver sa personnalité grâce à ses cheveux
 C'est ainsi que naît l'idée du projet « Pimp My Hair », un nom qui lui a été suggéré par son amie Emilie Lubukayi, cofondatrice de W.E.E consulting et des Afropreneurs Awards, l'une de ses deux coaches aux côtés de Stella Bida, qui a remporté le concours. L'objectif de « Pimp My Hair » est de créer un cadre professionnalisant autour de l'entretien du cheveu afro, frisé et bouclé mais aussi de permettre aux personnes de trouver la coiffure qui correspond à leur personnalité. « Je souhaite simplement que les gens puissent se réapproprier leurs cheveux, retrouver leur identité à travers une coupe ou un style de coiffure et que n'importe quel professionnel de ce secteur puisse manipuler correctement nos cheveux. Aujourd'hui, certaines personnes adoptent le style naturel sous l'effet de la mode sans se demander si cela leur correspond réellement », in-



Hélène Salumu

dique la jeune coiffeuse. Son projet « Pimp My Hair » va pallier les lacunes constatées dans les salons de coiffure en Belgique. « Cela va désormais au-delà de la passion, c'est une nécessité. On est en 2018 et tout le monde doit être sur un pied d'égalité. Les professionnels, qu'ils soient afros ou non-afros, doivent être formés à la coiffure afro, ne serait-ce que pour le brushing. Mon but est de rendre professionnalisante et qualifiante la formation des cheveux crépus, frisés et bouclés. Je voudrais qu'il y ait un label de qualité derrière car, aujourd'hui, il existe plein d'événements et de workshops sur les cheveux afros mais rien n'est professionnalisant », martèle la dynamique jeune femme qui a toujours voulu être entrepreneure.

Sortir de sa zone de confort
 Le concours Afropreneur, soutient-elle, l'a mise en confiance et confortée dans l'objectif de concrétisation de son projet, grâce aux observations pertinentes du jury et à ses encouragements ainsi que des rencontres avec d'éventuels partenaires. « Le concours m'a sorti de ma zone de confort et m'a permis de prendre conscience que je dois commencer maintenant. Je vais tout mettre en œuvre pour que ce projet aboutisse », promet Hélène Salumu. Pour ce faire, elle s'est inscrite auprès d'un incubateur d'accélération de projets à Bruxelles afin de se donner tous les moyens de mettre en place ce centre de formation pour apprentis coiffeurs et experts de la coiffure afro. Les premiers pourront acquérir les techniques de base dans les soins des cheveux afro et les seconds bénéficieront de formations de qualité afin de maintenir leur expertise. En attendant l'ouverture de ce centre, Hélène Salumu prévoit, dans les prochains jours, des activités créatives et innovantes de formation à la coiffure afro qui seront la préfiguration de « Pimp My Hair ».

Patrick Ndongidi

UNE ADRESSE E-MAIL
 POUR NOUS ADRESSER VOS ANNONCES
 PLUS RAPIDEMENT

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr

LES DÉPÊCHES
 DE BRAZZAVILLE

www.lesdepechesdebrazzaville.fr

LINAFOOT/PLAY-OFF

Mazembe soumet Rangers, Lupopo dompte Dauphin Noir

Le Play-Off de la 23e édition du championnat national de football est très disputé, alors qu'on s'achemine vers la fin de la manche aller. Quasiment cinq clubs se disputent les trois places qualificatives pour les deux compétitions africaines interclubs, notamment Mazembe, Sanga Balende, Lupopo, Daring Club Motema Pembe et V.Club.

Après le résultat d'égalité de zéro but partout contre le Daring Club Motema Pembe (DCMP), le 29 avril au stade des Martyrs, le Tout-Puissant Mazembe a, dans le même temple du football kinois, soumis l'Académique Club Rangers par trois buts à zéro, le 30 avril. C'était en 10e journée de Play-Off de la 23e édition du championnat de la Ligue nationale de football (Linafoot). Il n'y a pas eu de but durant toute la première période.

C'est dans la seconde moitié de la partie que Mazembe a fait parler toute son expérience pour décimer l'AC Rangers. Le Malien Abdoulaye Sissoko a été le premier à trouver la faille dans la défense des académiciens, à la 54e mn. Revenu des Léopards U20 récemment éliminés par les Kilimandjaro de la Tanzanie à la course pour la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations de moins de 20 ans, le jeune Jackson Muleka a inscrit le deuxième but à la 69e mn.



Meschak Elia de Mazembe en duel avec un défenseur adverse

Enfin, l'intraitable Ben Malango a donné le coup de grâce à la 90e mn sur penalty, portant son compteur-but à dix-neuf. Il bat déjà son record de la saison passée de dix-huit buts.

Suite à ce succès, les Corbeaux de Lubumbashi retrouvent le leadership du championnat avec vingt-trois points, devant sa Majesté Sanga Balende de Mbuji-Mayi. Les Anges et Saints du Kasai oriental menaient, le 30 avril, au stade Joseph-Kabila de Kindu face aux locaux de Maniema Union par un but à

zéro, une réalisation de leur buteur maison, Lusiela Mande, à la 30e mn. Mais à la 85e, l'arbitre a été contraint d'arrêter la partie à cause des jets de projectiles et des troubles qui s'en sont suivis. La Linafoot va certainement prendre fait et cause pour Sanga Balende et lui offrir les trois points de la victoire.

Le même lundi, au stade Amani de Bunia, le club local de Mont Bleu a été plus fort que le CS Don Bosco de Lubumbashi, battu par deux buts à zéro. Tchonga (41e mn) et Matchozi Nguliko

(47e) ont inscrit les deux buts du premier succès du club coaché par le technicien congolais Abdoul. Au stade des Volcans, à Goma, Dauphin noir a été décevant devant son public, dominé par le FC Saint-Eloi Lupopo sur la marque de zéro but à un. Héritier Makambo a été le buteur des Cheminots de Lubumbashi au cours de cette rencontre qui leur a permis de se remettre de leur déconfiture contre Maniema Union en match précédent.

Au classement provisoire,

Mazembe reprend donc la première place avec vingt-trois points. Sanga Balende est deuxième avec vingt points en attendant l'homologation du résultat du match contre Maniema Union. Saint-Eloi Lupopo occupe la troisième position avec seize points. DCMP (quatorze points) et V.Club (treize points) sont respectivement à la 4e et 5e position, avec un peu moins de matchs que les trois premiers clubs.

Martin Enyimo

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



*CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com



CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



BRÈVES

TUNISIE

Le pays a inauguré, le 30 avril, la plus grande unité de production pharmaceutique en Afrique et au Moyen-Orient. Baptisée « Néapolis Pharma », cette unité de production de médicaments hautement actifs pour le traitement de différents types de cancer a coûté des investissements de cinquante millions de dinars (20.5 millions de dollars) et pourra générer cent emplois. Avec sa mise en service, l'industrie pharmaceutique tunisienne devra atteindre un chiffre d'affaires de 1,35 milliard de dinars (553 millions de dollars) à l'horizon 2020. Selon le ministre tunisien de la Santé, Imed Hammami, le pays compte annuellement quatorze mille nouveaux cas de cancer.

LIBYE

Au moins onze personnes ont été tuées et deux blessées, le 2 mai, dans un attentat « suicide » contre le siège de la Haute commission électorale libyenne (Hnec) à Tripoli. Selon des témoins, des tirs étaient toujours entendus aux abords du siège de la Hnec, d'où s'élevait une colonne de fumée noire. La Hnec, considérée parmi les rares institutions crédibles et indépendantes, avait organisé les deux premières élections législatives en 2012 et 2014, réinstallant cet exercice après quarante-deux ans d'interdiction sous le régime de Mouammar Kadhafi. Deux autorités s'y disputent aujourd'hui le pouvoir. Pour départager les camps rivaux, la communauté internationale et l'ONU pressent pour la tenue d'élections dans le pays courant cette année.

MAROC

La 5^e Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement durable, s'est ouverte le 2 mai à Marrakech, au centre du Maroc, sous la coprésidence de ce pays et de la Belgique. Selon l'ambassadeur Jean Luc Bodson, envoyé spécial pour la migration et l'asile en Belgique, cette réunion des Hauts fonctionnaires est l'occasion de discuter du cadre de la Valette et de la responsabilité qui incombe au Processus de Rabat, en particulier la rédaction d'un rapport de suivi pour lequel les participants doivent constituer un comité de rédaction et trouver les volontaires pour y faire partie. Le processus de Rabat est une plate-forme d'échanges et de dialogue euro-africaine concernant les politiques, les opportunités et les défis en matière de migration et de développement dans le but d'échanger les expériences et bonnes pratiques, établir des partenariats et définir les priorités internationales en la matière.

MALI

La Mission des Nations unies pour la stabilisation au Mali (Minusma) s'est déclarée « très préoccupée » par la montée de la violence dans la région de Ménaka (nord) et de ses conséquences sur la protection des civils dont une quarantaine a été tuée, la semaine dernière. Dans un communiqué, la Minusma a « *recueilli des allégations d'abus sérieux des droits de l'Homme contre les civils qui ont contribué à aggraver les tensions entre les communautés locales* ». La Minusma a demandé que « *toutes les actions nécessaires* » soient prises pour « mettre un terme » au cycle de violence et de « traduire en justice les auteurs de ces crimes abominables ».

NIGERIA

Au moins trente-deux personnes ont été tuées, le 1er mai, au cours d'un double attentat contre une mosquée à Mubi, une ville de l'Etat d'Adamawa, dans le nord-est du Nigeria. Une vingtaine d'autres personnes a été grièvement blessée. Selon une source hospitalière, près de trente-quatre corps ont été mis dans des sacs mortuaires déposés dans l'hôpital général de Mubi, où les victimes ont été transportées. Musa Bello, le président du gouvernement local de Mub i-nord, a indiqué que Boko Haram, un groupe islamiste du nord-est du Nigeria, était auteur de ces attentats suicides. Les Nations unies estiment que le groupe terroriste a tué plus de vingt mille personnes depuis 2009.

BURKINA FASO

Le ministre burkinabè de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale, Sény Mahamadou Ouédraogo, a confirmé que son pays s'engageait à réformer le système de rémunération des fonctionnaires afin de maîtriser l'évolution des dépenses de l'Etat. Au Burkina Faso, le ratio masse salariale/recettes fiscales, qui était de 47,26% dans les prévisions définitives du budget 2017, s'est finalement établi à 52,07%, contre 49,49% en 2016, alors que la norme communautaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine est de 35% au plus, selon les spécialistes. Le ministre a aussi lancé un appel aux acteurs des secteurs non couverts par une convention collective à s'investir afin de doter eux aussi leur secteur d'activité d'un document qui permettra de mieux y réguler les relations de travail.

SOMALIE

Les agences des Nations unies en Somalie ont intensifié leur réponse à la suite d'inondations soudaines et dévastatrices qui ont touché près de cinq cent mille personnes et déplacé près de cent soixante-quinze autres dans de vastes régions du pays. Selon la FAO, les inondations actuelles sont parmi les pires que la région ait jamais connues. L'OMS a ainsi livré 4,5 millions de tonnes de médicaments et d'autres fournitures médicales à Belet Weyne, capitale de la province d'HirShabelle. L'Amisom a également évacué plus de dix mille résidents des zones inondées de la ville et fourni des bâches et de l'eau aux personnes touchées. Le plan de réponse humanitaire pour 2018 en Somalie, totalisant 1,5 milliard de dollars (avant les inondations), n'est financé qu'à hauteur de 19%.

Josiane Mambou Loukoula et AFP

VIOLENCES À BANGUI

La Minusca et le G5 appellent à résister aux manipulations

La capitale de la République Centrafricaine a connu une nouvelle flambée de violences, le 1er mai, jour de la fête internationale du travail. L'église de Fatima, située non loin du PK5, a été attaquée par des hommes armés en plein culte religieux. Le bilan fait état d'au moins seize morts et près de cent blessés.

La Minusca accuse les hommes du groupe d'autodéfense de «Force», dont le chef aurait cherché à venger l'arrestation d'un de ses lieutenants il y a trois semaines, au PK5.

« *La Minusca appelle au calme suite aux incidents regrettables, incompréhensibles* » qui sont « *encore une fois les exactions des éléments du groupe criminel Force et ensuite une foule qui a réagi en essayant de s'en prendre à des civils innocents* », a déclaré Vladimir Monteiro, porte-parole de la force onusienne. « *Nous réaffirmons notre présence aux côtés des forces de défense et de sécurité des autorités pour rétablir l'ordre public dans le PK5. Nous avons travaillé avec les autorités en déployant des patrouilles un peu partout pour ramener le calme* », a-t-il ajouté.

Une autre réaction est celle du G5, l'organe qui regroupe l'ONU, l'Union africaine, l'Union européenne, les Etats-Unis, la France et la CEEAC. « *La manipulation de la religion pour servir les intérêts de groupes criminels est inacceptable. Nous*

invitons tous les Centrafricains à faire preuve de modération et résilience et à résister aux manipulations qui veulent faire retomber le pays dans le piège de la violence et de la vengeance, ce que les criminels qui ont perpétré

« Que les Centrafricains ne tombent pas dans le piège des ennemis de la paix, de l'union et de l'unité. Car ce n'est pas par des vengeances que nous allons consolider cette paix »,

cet acte espèrent provoquer. Cela doit cesser », a déclaré le G5. L'église de Fatima avait déjà fait l'objet d'une attaque en 2014, occasionnant la mort d'une quinzaine de personnes. « *Il s'agit ici d'une énième provocation de ceux qui ont pensé que le moment était venu de provoquer, de créer du trouble afin que l'on parle encore de conflit confessionnel dans notre pays. Le président de la République fait savoir, par ma voix, que notre gouvernement ne cédera pas à ces chantages et*

nous voulons faire savoir à ces personnes qu'elles seront poursuivies jusqu'à leurs derniers retranchements comme ce fut le cas pour certains, et qu'elles seront amenées devant la justice », a réagi le porte-parole du gouvernement, Ange Maxime Kazagui. « *Nous avons la conviction ferme qu'il s'agit là d'une manipulation des auteurs de la ruée vers Kaga-Bandoro, afin de créer une psychose, afin d'atteindre leurs desseins* », a-t-il poursuivi. Le président de la République et le gouvernement ont appelé la population à garder le calme « *dans la grande tristesse qui est la leur* ». « *Que les Centrafricains ne tombent pas dans le piège des ennemis de la paix, de l'union et de l'unité. Car ce n'est pas par des vengeances que nous allons consolider cette paix* », ont indiqué les autorités.

Depuis cinq ans, la République Centrafricaine ne parvient pas à sortir de la crise ouverte par la chute du président François Bozizé, renversé en mars 2013 par les rebelles de la Séléka, disant défendre les musulmans. Ce qui avait entraîné une réaction de groupes armés d'autodéfense « anti-balaka ». Aujourd'hui, des groupes armés s'affrontent dans les provinces pour le contrôle de ressources naturelles et dans d'intenses luttes politiques dans un des pays les plus pauvres du monde.

Yvette Reine Nzaba

BURUNDI

Campagne en cours pour le référendum constitutionnel

Partis politiques et organisations sont à pied d'oeuvre, depuis le 1er mai, pour tenter de convaincre leurs partisans à voter le 17 mai pour ou contre la réforme de la Constitution. Une opération qui, selon un décret présidentiel, durera quatorze jours.

Rendu public, il y a une semaine, le décret prévoit une peine de « un à trois ans de prison » pour quiconque tentera de convaincre les électeurs de « s'abstenir de voter », même s'il n'est pas obligatoire dans le pays de participer au vote. Seule la campagne pour le « oui » ou le « non » (« Ego » et « Oya en kirundi ») est autorisée, précise le décret. D'après une liste publiée récemment par la Commission électorale, au total, vingt-six partis politiques, en majorité proches du parti au pouvoir CNDD-FDD, et la coalition d'indépendants Amizero y'Abarundi (« Espoir des Burundais ») sont autorisés à faire campagne. Quant à l'opposition en exil, regroupée au sein de la coalition Cnared, elle a d'ores et déjà appelé la population à « boycotter » un référendum qui va, selon elle, signer « l'arrêt de mort » de l'Accord de paix d'Arusha de 2000. Ce texte avait ouvert la voie à la fin de la guerre civile (1993-2006) ayant fait plus de trois cent mille morts. Si la Constitution burundaise prévoit que toute

révision de cette dernière doit être approuvée « à la majorité des quatre cinquièmes des membres qui composent l'Assemblée nationale et des deux tiers des membres du Sénat », un décret signé le 18 mars s'était opposé à cette démarche. Il prévenait plutôt que la réforme sera adoptée si la proportion de votes favorables est de 50% plus une voix, une disposition critiquée par l'opposition et certains observateurs. « *Tous les citoyens burundais remplissant les conditions requises par la loi, résidant au Burundi ou à l'étranger, sont appelés à participer au référendum constitutionnel* », indiquait le texte. Quelques partis d'opposition qui sont encore présents dans le pays ont appelé à voter « non » mais leurs dirigeants ont fait savoir qu'ils craignent les « représailles » du pouvoir en cas de boycott du scrutin. Parmi ces formations politiques, il y a le Rassemblement national pour le changement qui, par la voix de son porte-parole, George Nikiza, s'est dit « inquiet » parce que

le gouvernement ne leur a pas communiqué officiellement le projet de Constitution révisée pour qu'ils puissent l'étudier et savoir avec certitude « *quel est le texte qui sera soumis à l'approbation ou à la désapprobation* ».

Une fois la réforme admise, elle va, selon l'opposition, permettre au président Pierre Nkurunziza de rester au pouvoir jusqu'en 2034. En avril 2015, l'actuel président avait annoncé sa candidature à un troisième mandat. Une décision controversée qui avait plongé son pays dans une crise politique ayant fait au moins mille deux cents morts et plus de quatre cent mille réfugiés, et pour laquelle la Cour pénale internationale a ouvert une enquête. Malgré le climat qui prévalait dans le pays, le gouvernement burundais avait adopté un projet de révision de la Constitution en octobre 2017, soumis à référendum, qui permettrait au président Nkurunziza, 54 ans et au pouvoir depuis 2005, de briguer, à partir de 2020, deux mandats de sept ans. Ce texte a été critiqué par la communauté internationale, notamment l'Union africaine.

Nestor N'Gampoula

CROISSANCE PARTAGÉE

Pour la mise en place d’une vraie industrie de transformation en Afrique

Le président de Croissance Peace, Ludovic Emanuely, a organisé, le 26 avril, à l’Assemblée nationale, la 3^e conférence internationale sur la croissance partagée avec l’Afrique, en présence du député Guillaume Gouffier-Cha, de la commission de la défense. Le thème de la rencontre était «L’industrialisation de l’Afrique».

Guillaume Gouffier-Cha a rappelé le noble projet que constitue la croissance partagée, ses idées innovantes et le partage de la langue française en Afrique subsharienne. Il a appelé à conserver la relation de confiance avec l’Afrique et s’est montré favorable à des changements sur le développement partagé entre le continent noir et la France, par le transfert de connaissances, de produits et la transparence. Le député a également rappelé les défis que l’Afrique doit relever, climatique, social, l’accès aux soins universels, la démocratie et le respect des droits humains, le terrorisme, l’égalité entre les hommes et les femmes - notamment l’accès des femmes à l’éducation, la lutte contre la mutilation sexuelle, l’accès à l’emploi. Pour Ludovic Emanuely, «il est urgent de trouver des solutions pour que l’Afrique et la

France croissent ensemble». Il a invité à mettre en exergue le bon sens africain, insistant surtout sur la priorité que constituent ces 4T : «Transparence des technologies, Transformation (des produits en Afrique), Transfert inter-afrrique, puis international, et Transparence ». L’ancien Premier ministre guinéen, Lansana Kouyaté, a partagé avec l’assistance sa vision de l’industrialisation de l’Afrique, continent le plus déficitaire d’industries dans le monde, «le dernier continent à s’industrialiser», soulignant les causes endogènes et exogènes. Il a cependant noté certaines avancées qui donnent à espérer, notamment les défis politiques relevés par l’ex-Organisation de l’unité africaine, devenue l’Union africaine, la fin de la lutte contre l’apartheid et la fin de la guerre froide. «Entre-temps, nous avons

nourri les industries du septentrion, au détriment de nos propres développements», a déclaré Lansana Kouyaté, appelant à la mise en place d’une vraie industrie de transformation en Afrique, «aux produits totalement achévés, ayant des avantages sur la distribution, l’emploi, la qualité et la quantité...», citant l’exemple des produits comme le cacao et le diamant exportés bruts. L’an-

l’Economie et des finances, Boubou Cissé, il est difficile d’avoir «un partage industriel» à un niveau continental, compte tenu de l’hétérogénéité des pays et également du fait que l’industrialisation est d’abord privée, locale. Puis, il a souligné la «nuisibilité» des Accords de partenariat économique au développement de l’Afrique, surtout «pas d’industrialisation sans capitaine d’industrie

asiatiques-, «leur dynamique d’innovation, sans calque et sans peur de la compétition». Des initiatives locales abondent pour transformer structurellement le continent. Boubou Cissé a critiqué «les pays africains qui continuent à faire du copier-coller» car, selon lui, «les recettes standards n’ont aucun intérêt». Le recteur de l’académie de Paris, Gilles Becou, est revenu sur la transformation de connaissance et ses trois priorités, en matière de développement intégré et commun: «la mobilisation dans le développement scientifique, culturel, avec une réciprocité partagée; le programme d’accueil des étudiants étrangers; la mise en place des lycées technologiques et l’enseignement professionnel; le numérique (eau, l’environnement, l’énergie, l’hôtellerie et la restauration)». Il a plaidé pour la prolifération des savoirs, la professionnalisation, la solidarité internationale en matière de santé car, pour lui, il n’y a pas de démocratisation sans accès aux soins.

Noël Ndong

«il est urgent de trouver des solutions pour que l’Afrique et la France croissent ensemble»

cien Premier ministre guinéen a relevé la part de responsabilité de l’Europe dans sa coopération avec l’Afrique et demandé au tranfert des industries du septentrion (agriculture, énergie, services...), sachant la place essentielle qu’occupe l’industrialisation pour le développement du continent. Il a invité au rééquilibrage des rapports commerciaux entre les deux continents. Pour le ministre malien de

locale». Boubou Cissé voit la pertinence du système d’industrialisation locale, dès lors qu’il y a refus de «clonage». Il regrette que les industries minières étrangères ne créent pas d’emplois en Afrique, s’appuyant sur le cas de son pays le Mali, producteur d’or. Le ministre malien de l’Economie et des finances a vanté la transformation structurelle du Rwanda et de l’Île Maurice - à l’image des pays est

“ Enfin au CONGO ! ”

Condor

Prenez votre envol !

“ SOYEZ LES BIENVENUS ! ”



- Qualité, Prix, Service après vente assuré

Camp Clairon, Brazzaville, Congo en face de la station Puma

05 035 06 06

www.condor.dz

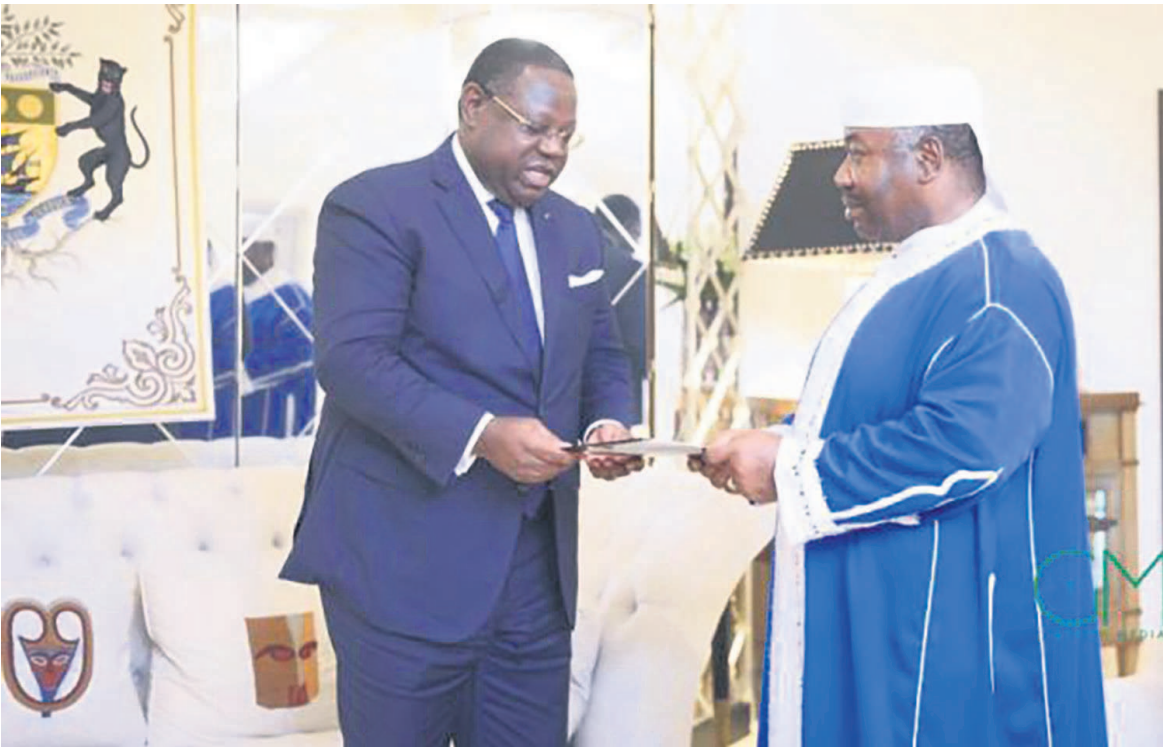
GABON

Le gouvernement obligé de démissionner

Le Premier ministre Emmanuel Issozet Ngondet a remis, le 1er mai, sa démission ainsi que celle de son équipe au chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, après la dissolution de l'Assemblée nationale par la Cour constitutionnelle, qui avait aussi demandé le départ de l'exécutif.

La démission du Premier ministre gabonais fait suite à la décision de la Cour constitutionnelle de mettre fin aux pouvoirs de la législature actuelle et sanctionner le gouvernement pour avoir été incapable d'organiser les élections législatives, deux ans après l'expiration du mandat des députés. Le Gabon aurait dû organiser des élections législatives avant fin avril, pour éviter que les députés siègent pendant un mandat

révision de la liste électorale depuis 2017 et la mise en place du Centre gabonais des élections, depuis janvier 2018 », a déclaré la présidente de la Cour constitutionnelle, Madeleine Mborantsuo, dans un communiqué. « Impossible pour les députés de continuer de siéger alors que leur mandat est épuisé depuis deux ans », a-t-elle expliqué. A cet effet, le président de la République est prié de nommer un gouvernement de transition qui aura pour mission d'organiser les élections législatives. Le nouveau gouvernement sera responsable devant le président de la République, comme le veut la nouvelle Constitution gabonaise adoptée en janvier. Cette même équipe, après



Emmanuel Issozet Ngondet remettant sa démission à Ali Bongo Ondimba © D.R

« Dans l'histoire du Gabon, c'est la première fois que l'on reporte autant de fois des législatives »

supplémentaire sans être réélus. L'Assemblée nationale était donc considérée comme « illégitime » depuis le 29 mars. « Force est de constater que le gouvernement n'a pas pu accomplir les missions qui lui sont dévolues, notamment la

les élections législatives, sera obligée aussi de démissionner. Le chef de l'Etat est libre de reconduire son Premier ministre ou de nommer une autre personnalité. La Cour constitutionnelle a décidé de transférer les pouvoirs de l'Assemblée nationale

au Sénat, jusqu'à la proclamation des résultats des législatives, et de soumettre le contrôle du gouvernement au président de la République. Ce rôle est traditionnellement dévolu à l'Assemblée nationale. « On n'a jamais vu dans une République qu'une institution (soit) remplacée par une autre », estime Wilson-André Ndombet, politologue à l'Université Omar-Bongo de Libreville. Le 30 avril, la Cour constitutionnelle gabonaise a dissout l'Assemblée nationale tout en

demandant la démission du gouvernement qui a échoué dans l'organisation des législatives. Les commentateurs expliquent ces reports par les remous suscités par la présidentielle d'août 2016, dont les résultats donnant le président sortant, Ali Bongo Ondimba, vainqueur sont contestés par l'opposition. « Dans l'histoire du Gabon, c'est la première fois que l'on reporte autant de fois des législatives », indique le politologue.

Le Gabon se prépare à des législatives dont la date sera annoncée par la Cour constitutionnelle après avoir été saisie par le Centre gabonais des élections, une instance rassemblant des membres de la majorité et de l'opposition. Elle vient à peine de se mettre en place et a prêté serment ce 2 mai. Ce pays d'Afrique centrale est dirigé depuis 2009 par Ali Bongo Ondimba, fils d'Omar Bongo, président de 1967 à sa mort en 2009.

Josiane Mambou Loukoula



CAMPAGNE DE RAPPEL

Véhicules de marque TOYOTA

AIRBAGS FRONTAUX

Toyota Motors Corporation (TMC), représentée au Congo par CFAO Motors, son représentant officiel, souhaite informer ses clients d'une campagne de rappel.

Cette campagne concerne les modèles :

- YARIS produits entre 2006 et 2012
- COROLLA produits entre 2002 et 2014
- RAV4 produits entre 2003 et 2005
- HILUX et FORTUNER produits entre 2003 et 2011.

Dans un souci de qualité de service et de transparence, nous invitons les propriétaires de véhicules Toyota (gammes précédemment citées), à prendre rendez-vous pour une intervention chez leur Concessionnaire CFAO Motors le plus proche. L'intervention consiste à remplacer le gonfleur de l'airbag frontal conducteur ou passager. Cette intervention sera entièrement gratuite.

Les équipes de CFAO Motors se tiennent à votre disposition dès aujourd'hui pour la prise de rendez-vous et vous recevront dans leurs ateliers dans les meilleurs délais.

La Direction Générale

Contacts :

Pointe-Noire : 13, Rue Côte Matève
Brazzaville : Bld Denis Sassou Nguesso
www.cfaomotors-congo.com

BP : 1110 - Tél. : (242) 05 313 29 97 / 05 550 17 78 / 06 665 44 65
BP : 247 - Tél. : (242) 05 313 29 98 / 05 504 93 33 / 06 665 14 39
Email : cfaomotorscongo@cfao.com

Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 2 mai 2018

Le Conseil des ministres s’est réuni le mercredi 2 mai 2018 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son Excellence, M. Denis Sassou N’Guesso, président de la République, chef de l’Etat.

Huit affaires étaient inscrites à l’ordre du jour, à savoir :

- Six projets de décret au titre du ministère de l’Intérieur et de la décentralisation ;
- Deux projets de décret au titre du ministère de la Construction, de l’urbanisme et de l’habitat.

Avant d’entrer dans le vif des affaires soumises à l’examen du Conseil des ministres, il convient de rappeler que les textes soumis à la délibération et à la discussion des membres du Conseil des ministres par le ministère de l’Intérieur et de la décentralisation s’inscrivent dans la poursuite inlassable et résolue du perfectionnement et de l’installation effective des institutions de la République telles que voulues et sanctifiées par le peuple souverain lorsque la parole lui fut donnée le 25 octobre 2015.

Lors du Conseil des ministres historique du 5 octobre 2015, qui présenta à la Nation le projet de Constitution à soumettre au suffrage populaire, il fut acté, parmi les innovations décisives pour l’épanouissement d’une vie politique encore plus démocratique, la reconnaissance constitutionnelle du statut de l’opposition politique et, en particulier, celle de son chef de file.

C’est dans cette filiation qu’a été promulguée la loi n°28-2017 du 7 juillet 2017 déterminant le statut de l’opposition politique. Le premier projet de décret examiné ce jour est donc un des textes d’application de ladite loi.

Les autres projets de décret soumis à l’examen du Conseil des ministres par le ministère de l’Intérieur participent de la même préoccupation, à savoir rendre opérationnelles les institutions innovantes dont la création fut considérée par le Dialogue national, qui eut lieu à Sibiti, comme gage du renforcement du caractère inclusif de notre vie publique. Ainsi, il fut, entre autres réformes radicales, préconisé l’ouverture de nos institutions nationales aux couches jusque-là exclues ou insuffisamment représentées dans la prise de décision.

Le Conseil des ministres a donc examiné ce jour les textes d’application des lois déterminant l’organisation, la composition et le fonctionnement respectifs du Conseil national du dialogue, du Conseil consultatif des sages et des notabilités traditionnelles, ainsi que du Conseil consultatif de la société civile et des organisation non gouvernementales.

Enfin, le ministère de la Construction, de l’urbanisme et de l’habitat a soumis à l’examen du Conseil des ministres deux projets de décret susceptibles de révolutionner la gestion de l’urbanisme dans nos deux villes les plus importantes, à savoir Brazzaville et Pointe-Noire, en les faisant entrer dans le XXI^e siècle en matière de normes urbanistiques et d’occupation des sols.

Entrons à présent dans le vif des affaires examinées lors du Conseil des ministres de ce jour 2 mai 2018.

I/- Ministère de l’Intérieur et de la décentralisation

1/- Projet de décret fixant les avantages et les mesures de protection du chef de l’opposition politique

Prenant la parole, M. Raymond Zéphirin Mboulou, ministre de l’Intérieur et de la décentralisation, a rappelé que la loi n°28-2017 du 7 juillet 2017 déterminant le statut de l’opposition politique dispose en son article 12 : « Le chef de l’opposition politique bénéficie des avantages et des mesures de protection fixés par décret en Conseil des ministres ».

Ainsi, le chef de l’opposition politique a droit à :

- Un local faisant office de bureau ;
- Une allocation d’entretien et de fonctionnement ;
- Un véhicule de fonction et un chauffeur ;
- Un passeport diplomatique.

D’autre part, il dispose d’une protection rapprochée de huit éléments, dont cinq policiers et trois gendarmes.

Enfin, il convient de relever que l’allocation annuelle d’entretien et de fonctionnement, ainsi que les frais relatifs à la protection rapprochée sont imputables au budget de l’Etat.

Après discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant les avantages et les mesures de protection du chef de l’opposition politique.

2/- Projet de décret fixant le quota des membres désignés au Conseil national du dialogue

Poursuivant son propos, le ministre Mboulou a précisé que la loi organique n°30-2017 du 7 août 2017 déterminant l’organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil national du dialogue prévoit, en son article 4 alinéas 2 et 3, deux qualités de membres de ce Conseil, à savoir : « Les membres de droit et les membres désignés ». Les membres de droit, devant constituer l’Assemblée générale dudit Conseil, sont désignés dans la loi organique précitée, tandis que les autres membres sont nommés par décret en Conseil des ministres.

C’est ainsi que le projet de décret soumis à l’examen du Conseil des ministres propose de fixer le nombre de membres désignés à cent vingt, soit :

- Soixante membres (vingt pour la majorité, vingt pour l’opposition et vingt pour les partis du centre), représentants des partis politiques remplissant les conditions prescrites par la loi n°20-2017 du 12 mai 2017 portant loi organique relative aux conditions de création, d’existence et aux modalités de financement des partis politiques ;
- Douze membres pour les représentants des Congolais de l’étranger, dont trois pour l’Europe, deux pour les Amériques, quatre pour l’Afrique, deux pour l’Asie et un pour l’Océanie ;
- Dix membres pour des personnalités reconnues pour leur esprit de modération et leur attachement aux valeurs de paix, de concorde nationale et de justice sociale ;
- Dix représentants de la présidence de la République ;
- Cinq représentants de la primature ;
- Dix représentants du ministère en charge de l’Administration du territoire ;
- Sept représentants des confessions religieuses ;
- Six représentants des organisations profession-

nelles.

In fine, le projet de décret prévoit le versement d’une indemnité de session aux membres du Conseil, ainsi que le remboursement de leurs frais de transport.

Après discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant le quota des membres désignés au Conseil national du dialogue.

3/- Projet de décret fixant le taux de l’indemnité de session du Conseil national du dialogue

Continuant la présentation des textes par lui soumis à l’examen du Conseil des ministres, le ministre Raymond Zéphirin Mboulou a rappelé que ce texte était pris en application de l’article 20 alinéas 1^{er} et 2 de la loi organique précitée lequel, s’il indique que la qualité de membre du Conseil ne donne droit au versement d’aucune indemnité, prévoit cependant le remboursement des frais de transport ainsi que le paiement d’une indemnité de session, dont le montant est fixé par décret en Conseil des ministres.

Tel est l’objet du présent projet de décret, qui fixe donc ladite indemnité de session à cinq cent mille frs CFA.

Après discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant le taux de l’indemnité de session du Conseil national du dialogue.

4/- Projet de décret fixant le quota des membres désignés au Conseil consultatif des sages et notabilités traditionnelles

A l’instar des dispositions de la loi sur le Conseil national du dialogue précitée, la loi organique n°30-2017 du 7 août 2017 déterminant l’organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil consultatif des sages et des notabilités traditionnelles, a prévu en son article 3 des membres de droit, énumérés dans la loi, et des membres désignés, nommés par décret pris en Conseil des ministres.

Ainsi, le projet de décret fixe à cent vingt-huit les membres désignés, soit :

- Vingt-six membres issus du bureau exécutif de l’actuel Haut conseil des sages ;
- Quatre-vingt-dix notabilités traditionnelles des départements, soit un par district ;
- Douze individualités reconnues pour leur esprit de modération et leur adhésion à la cohésion et à la solidarité nationales, ainsi qu’à la justice sociale ;

Après discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant le quota des membres désignés au Conseil consultatif des sages et notabilités traditionnelles.

5/- Projet de décret fixant le quota des membres désignés au Conseil consultatif de la société civile et des organisations non gouvernementales

Comme pour les autres Conseils, le projet de décret, pris en application de la loi organique n°32-2017 du 7 août 2017 déterminant l’organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil consultatif de la société civile et des organisations non gouvernementales distingue des membres de droit et des membres désignés.

Le projet fixe à cent cinquante le nombre des membres désignés par décret en Conseil des mi-

Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 2 mai 2018

nistres, soit :

- Vingt membres issus des sociétés savantes ;
- Vingt membres issus des confessions religieuses ;
- Vingt membres issus des centrales syndicales ;
- Cinquante membres issus des ordres professionnels ;
- Vingt membres issus des fondations ;
- Vingt membres issus des associations de promotion et de protection des droits de l'homme.

Après discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant le quota des membres désignés au Conseil consultatif de la société civile et des organisations non gouvernementales.

6/- Projet de décret fixant le taux de l'indemnité de session des Conseils consultatifs des sages et des notabilités traditionnelles et de la société civile et des organisations non gouvernementales

A l'instar des Conseils précédents, et sur la base des lois organiques n°31 et 32 du 7 août 2017 déterminant leur organisation, composition et fonctionnement respectifs, le projet de décret fixe le montant des indemnités de session des deux Conseils susvisés.

Ainsi, l'article 1er fixe le montant de l'indemnité de session des conseils susvisés à trois cent mille frs CFA.

Après discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant le taux de l'indemnité de session des Conseils consultatifs des sages et des notabilités traditionnelles et de la société civile et des organisations non gouvernementales.

II/- Ministère de la Construction, de l'urbanisme et de l'habitat

Deux projets de décret portant respectivement, pour le premier, approbation du schéma directeur d'urbanisme de la ville de Brazzaville et, pour le second, approbation du schéma directeur d'urbanisme de la ville de Pointe-Noire

Prenant la parole, M. Clément Mouamba, Premier ministre, chef du gouvernement, a édifié monsieur le président de la République et l'ensemble des membres du Conseil des ministres sur l'orientation globale des textes soumis à leur approbation.

A cet effet, il a rappelé que les textes en examen étaient le fruit d'un bilan exhaustif de la politique d'urbanisme mise en œuvre depuis des décennies, ainsi qu'une projection, pour les vingt prochaines années, de ce que sera la politique d'aménagement urbain, et ce afin de poser les jalons de la ville du futur.

Enfin, le Premier ministre a indiqué que les grandes lignes des deux projets en examen, qui ont valeur d'orientation, feront l'objet d'une mise en œuvre opérationnelle, prenant également en compte les problématiques de leur financement, et ce dans le cadre du Plan national de développement en gestation.

Prenant à son tour la parole, M. Josué Rodrigue Ngouonimba, ministre de la Construction, de l'urbanisme et de l'habitat, a soumis à l'examen du Conseil des ministres le détail des schémas directeurs d'urbanisme des villes de Brazzaville et de Pointe-Noire.

Ces outils administratifs et techniques de planification présentent une vision synthétique du développement des deux agglomérations.

Les projets présentés aux membres du Conseil

des ministres ont pour vocation de remplacer les anciens schémas directeurs qui datent des années 1980, ce qui explique que 60% de leurs spécifications plus aux normes urbanistiques, notamment en matière d'occupation des sols.

Ainsi, pour la ville de Brazzaville, le schéma directeur couvre un territoire allant de Lifoula à Koubola, englobant la ville de Kintélé, et passant par les plateaux de Mayama et Djournouna.

Pour la ville de Pointe-Noire, le schéma directeur d'urbanisme couvre un territoire allant de Mengo à Diosso et, sur l'axe est, jusqu'à Fouta.

C'est dans ces limites que les deux schémas directeurs présentent un ensemble d'actions à réaliser dans les vingt prochaines années, politiques validées après une large concertation qui a connu la participation des pouvoirs publics et de la société civile, et ce dans le cadre du projet Eau, électricité et développement urbain.

Pour ce qui concerne Brazzaville, il s'agira de favoriser de grands pôles urbains aux fonctions spécifiques, et ce afin de mieux maîtriser l'occupation de l'espace par des mécanismes institutionnels et juridiques permettant des pratiques urbaines efficaces.

Les principaux objectifs spécifiques sont les suivants :

- Réaliser des plans d'urbanisme de détails ;
- Développer des zones d'habitat social ;
- Mettre en œuvre des actions de reboisement, sur la base d'un « plan vert » ;
- Améliorer la mobilité urbaine et les transports ;
- Prolonger le chemin de fer en direction de Maloukou-Tréchet ;
- Réguler et maîtriser l'itinéraire des poids lourds en ville ;
- Etablir une zone industrielle en bordure de ville ;
- Maîtriser et contrôler les limites urbanisables, avec le principe de forêt, ou « ceinture verte », comme limite de l'urbanisation ;
- Orienter et tourner notre ville capitale vers le fleuve.

Pour ce qui concerne Pointe-Noire, les grands pôles urbains aux fonctions spécifiques seront reliés par des axes de transport, avec comme objectifs d'assurer l'embellissement du centre-ville et la valorisation des patrimoines naturels et culturels.

Dans ce cadre, les principaux objectifs spécifiques sont les suivants :

- Développer Pointe-Noire comme destination touristique, grâce à une identité forte de cette ville ;
- Protéger et valoriser le littoral naturel et le front de mer ;
- Développer un plan directeur d'assainissement ;
- Développer un plan directeur de gestion des déchets solides ;
- Lutter contre les érosions, les inondations et l'ensablement.

Concluant son propos, le ministre Ngouonimba a indiqué aux membres du Conseil des ministres que l'adoption attendue de ces deux projets serait suivie de l'élaboration et de l'adoption de plans directeurs d'urbanisme pour toutes les villes de notre pays, qui auront pour objet de réglementer chaque type d'affectation des sols, tout en étant accompagné de règlements d'urbanisme.

Prenant la parole à ce stade des débats, son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de

la République, chef de l'Etat, tout en se félicitant de ce premier pas essentiel dans la redéfinition de la politique d'urbanisme au Congo, a d'emblée souligné que les schémas directeurs des villes de Brazzaville et de Pointe-Noire sont un cadre général ayant pour objet de fixer la doctrine qui guidera les pouvoirs publics dans l'élaboration des politiques sectorielles, notamment en matière de protection de l'environnement, d'assainissement et d'extension géographique des villes.

A ce titre, et entrant dans le détail de ces textes, le chef de l'Etat a précisé que ce cadre général devra être complété par des plans directeurs d'urbanisme qui devront notamment intégrer les préoccupations essentielles liées à la protection des massifs forestiers, en particulier à Pointe-Noire.

Il a appelé l'attention du gouvernement sur deux préoccupations essentielles : en premier lieu, la nécessité d'une volonté politique ferme afin de faire des choix administratifs et techniques clairs et forts en matière d'aménagement urbain, choix qui pourront parfois être douloureux pour quelques intérêts particuliers. Le président de la République a néanmoins souligné que ces choix devront se faire dans le cadre du strict respect de la loi.

En second lieu, et afin d'assurer la réussite des politiques d'aménagement urbain pour les prochaines années, le chef de l'Etat a souligné la nécessité pour les pouvoirs publics de les accompagner d'une communication proactive, afin de vulgariser leurs principes essentiels auprès des populations pour qu'elles y adhèrent pleinement.

Sur la base de ces orientations et instructions du président de la République, et après discussion, le Conseil des ministres a adopté les deux projets de décret portant respectivement, pour le premier, approbation du schéma directeur d'urbanisme de la ville de Brazzaville et, pour le second, approbation du schéma directeur d'urbanisme de la ville de Pointe-Noire.

Prenant de nouveau la parole, M. Clément Mouamba, Premier ministre, chef du gouvernement, a tenu, au nom de l'ensemble des membres du gouvernement, à féliciter le chef de l'Etat pour le succès diplomatique éclatant pour notre pays qu'a constitué la tenue réussie du 1er Sommet des chefs d'Etat de la Commission Climat et sur le Fonds bleu du Bassin du Congo.

En effet, le nombre et la qualité des chefs d'Etat réunis à Kintélé, symbolisés par la présence de sa majesté le roi du Maroc, invité d'honneur de ces assises, ont permis à la diplomatie congolaise, pilotée avec maestria par son Excellence, monsieur le président de la République, de donner un élan décisif aux problématiques d'environnement et de préservation de l'écosystème du Bassin du Congo, problématiques qui sont au cœur des préoccupations de la planète tout entière.

Après tous ces échanges et, plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président de la République a alors levé la séance.

Commencée à 10h 00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 12h 45.

Fait à Brazzaville, le 2 mai 2018

Thierry Lézin Mougalla
Ministre de la Communication et des médias
Porte-parole du gouvernement

SANTÉ

Les infirmiers sensibilisés à l’hygiène des mains

Le groupe sigma a ouvert le 2 mai, un séminaire en la matière au profit des agents paramédicaux des structures sanitaires de la capitale.

Le directeur général des hôpitaux et de l’organisation des

Le séminaire regroupe plus d’une cinquantaine d’infirmiers venus des Centres de santé intégrés de kinsoundi, Jane-Viale, Plateau des 15 ans, Bissita et des hôpitaux de base (Baongo, Makélékélé et Mfilou-Ngamaba) puis ceux du Centre hospitalier et universitaire (CHU) de Brazzaville.

Durant quatre jours, les infirmiers et médecins vont apprendre et partager leurs expériences autour de l’hygiène des mains, des précautions standards et des accidents d’exposition au sang. L’objectif est de contribuer à la promotion favorable à la santé afin d’améliorer la qualité, l’hygiène et la sécurité des soins.

Peu avant l’ouverture du séminaire, le représentant du groupe Sigma, Elie Patrick Kotolo, a indiqué qu’à travers les cadres sanitaires, le Congo s’investit à pouvoir préserver la santé de la population. « Tous les acteurs sociaux devraient prendre



Le personnel soignant à l’ouverture du séminaire (Adiac)

des mesures idoines afin de trouver des solutions aux problèmes entravant le développement sanitaire en général. Pour notre part, le groupe Sigma a compris les enjeux de l’hygiène publique car, nous visons l’amélioration de la santé de la population congolaise par la promotion des comportements favorables à la santé en milieu professionnel et dans les communautés », a-t-il dit.

soins, le Dr Ulrich Judicaël Biez, a signalé, dans son mot d’ouverture, que la journée mondiale de l’hygiène des mains sera célébrée cette année sur le thème « C’est entre vos mains. Prévenez l’état septique lié aux soins ». Notons que ce séminaire est organisé du 2 au 5 mai, jour de la célébration mondiale de l’hygiène des mains avec l’appui du ministère de la Santé et de la population, ainsi que le CHU.

Rude Ngoma (stagiaire)

LES DEPECHEES DE BRAZZAVILLE RECHERCHENT DES CORRESPONDANTS LOCAUX DE PRESSE (CLP)

Le quotidien Les Dépêches de Brazzaville recherche des personnes qui s’engagent à collaborer dans le cadre du traitement de l’actualité dans leur zone géographique de résidence à l’intérieur du Congo, en dehors de Pointe-Noire et du Kouilou où il dispose d’une agence

Les sujets d’ordre social, économique, culturel, sportif et politique sont susceptibles d’être exploités.

Des hommes et des femmes, intéressés par cette offre, peuvent contacter la Rédaction des Dépêches de Brazzaville en appelant aux numéros **06 683 62 00/05 707 14 91** ou nous adresser un courriel motivé à l’adresse suivante : **kangaleslie2006@yahoo.fr.**

Nous organiserons des entretiens avec les CLP retenus en fonction de nos attentes.

La période couverte par cette offre, susceptible d’être écourtée, va du 4 au 30 mai 2018. Avec notre bienveillante amitié

La direction de la publication

Ministère de l’Enseignement technique professionnel, de la formation qualifiante et de l’emploi
Cabinet
Direction des examens et concours techniques et professionnels
Secrétariat de direction

COMMUNIQUÉ
(Large diffusion)

Le directeur des examens et concours, technique et professionnels informe les candidats aux différents examens d’État (Bac- Brevets-Dema-Cfeen) que les épreuves pratiques d’éducation physique et sportive et d’animation sportive auront lieu le mardi 8 mai 2018 sur toute l’étendue du territoire national.

Par ailleurs les épreuves écrites des concours professionnels auront lieu le 11 mai 2018 au niveau de tous les départements.

Fait à Brazzaville, le 1^{er} Mai 2018
Le Directeur des Examens et Concours

Joseph MOKILA

SPECTACLES

Djoson Philosophe et Junior de Mat éblouissent le public

L'artiste et son groupe Super Nkolo Mboka ont été parmi les animateurs de la soirée dinatoire musique-comédie, organisée le 27 avril dernier par le directeur général de l'hôtel Africa, dans le troisième arrondissement de Brazzaville, Poto-Poto.

L'organisation des soirées dina-toires musique-comédie est une manière pour Stéphane Grellier et son établissement hôtelier de représenter l'ADN de l'Afrique, que soit par la musique, l'hu-mour, l'art et la gastronomie tant ancestrale congolaise que française afin d'en faire un lien indéniable. Pour Stéphane Grellier, un dîner spectacle est un partage pour tous. Aussi a-t-il mis au programme de tous les vendredis à 19h, la possibilité aux Brazzavillois d'oxygéner leur quotidien. C'est dans ce contexte que s'est inscrit le premier spectacle di-natoire entre le chant, la samba, la rumba, la salsa et autres ainsi que la comédie, dans une salle qui a accueilli plus de cinq cents personnes. Ainsi donc, la soirée du 27 avril a connu comme artistes sur scène, Djoson Philosophe et son groupe Super Nkolo Mboka, les humo-ristes de Brazza Comedy show, à savoir Kimana formidable, Tha-lès Zokene et Roblin Ngatali alias

le président. L'humoriste Junior de Mat, maître de cérémonie pour la circonstance, a presté aussi sur « *L'homme qui fait ça bien* ». Djoson Philosophe The Winner, O Vencedor et son orchestre Super Nkolo Mboka ont inter-prété plusieurs titres de leurs différents albums. Il s'est agi des chansons telles que «Rumba na piste», «*Samba du Congo*», «*Pêcheur ya mundele*», «*Pila Diambu*», «*Ba Love*» et «*En-voûtement*». Ces différents mor-ceaux ont emporté le public. Après sa prestation, Djoson phi-losophe, artiste phare de la soi-rée, a indiqué que ce nouveau concept « Spectacle dinatoire comédie et musique » rejoint sa vision de sortir de la monoto-nie pour son ouverture d'esprit culturel. En effet, pense-t-il, il n'y a qu'un pas de la comédie à la musique. La gastronomie, ajoute-t-il, fait aussi partie de la culture et ce genre de concept existe dans les pays latins et européens.



Djoson philosophe et Super Nkolo Mboka sur scène à l'hôtel Africa (Adiac)

« Nous avons pensé qu'il faut, au niveau de Brazzaville, lan-cer un concept qui permettra aux amoureux de l'art de ve-nir célébrer et échanger avec les artistes chaque vendredi dans l'ambiance. Vous avez vu comment le public s'est intéressé à mon style multico-lor. J'ai amorcé des variétés, suivies du folk, de la world, de la rumba, du reggae et du ngwassuma-sébèn », a déclaré l'artiste. La soirée a été agrémentée par un défilé de mode du jeune sty-

liste congolais, Roland Houmba, avec son RH Collection. A l'issue de ce spectacle, Sté-phane Grellier a dit : « Mon impression est fantastique et jubilatoire, la béchamel a fonc-tionné merveilleusement entre Djoson philosophe et Junior de Matt pour faire découvrir un spectacle unique, avec des mé-lodies colorées et des sketches à couper le souffle. Je remer-cie également le jeune styliste congolais, Roland Houmba et son RH collection, d'avoir pré-senté sa collection dans un dé-

filé qui a ému nombre de per-sonnes. Le retour des clients présents ce soir du 27 avril est très encourageant et ines-péré pour une inauguration, sachant que ce spectacle aura lieu tous les vendredis. » Notons que le prochain ren-dez-vous est fixé au 4 mai, tou-jours avec les mêmes artistes et au même endroit. Stéphane Grellier invite les amoureux de l'art à venir très nombreux dé-guster la musique, l'humour et la gastronomie.

Bruno Okokana

galerie congo

ARTS ET EXPRESSIONS

Musée du Congo

Le Musée Galerie du Bassin du Congo

Présente

Du 04 mai au 04 juillet 2018, **LES FEMMES PLASTICIENNES DU CONGO (AFPC)** dans "l'évolution de la femme africaine au cours du temps" une exposition vente de **peinture, Sculpture, art Batik, Photographie.**

Spéciale hommage à Tatiana TSOLO

ARTS ET EXPRESS

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

IMPRIMERIE DU BASSIN DU CONGO

Adresse : 84,Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO, dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville. +242 06 666 70 65

UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

VICE-RECTORAT

DIRECTION DE L'INSTITUT CONFUCIUS

INSTITUT CONFUCIUS

COMMUNIQUE

Le Directeur de l'Institut Confucius de l'Université Marien NGOUABI, informe le public Brazzavillois en général et les apprenants de langue chinoise en particulier que les inscriptions pour l'apprentissage de cette langue ont lieu du Lundi au Vendredi de **9h00 à 14h00** et le Samedi de **9h00 à 12h00**.

Hâtez-vous de vous inscrire car les places sont limitées.

Toute personne intéressée est priée de se présenter sur le site de la Grande Bibliothèque Universitaire, en face de l'INRAP aux heures sus- indiquées.

Le secrétariat de direction reste à votre disposition pour tout autre renseignement.

Soyez les bienvenus

Fait à Brazzaville, le **26 AVR. 2018**

Le Directeur

Antoine NGAKOSSO

LUTTE CONTRE LE CANCER

La Fondation Noevy-Itoua bientôt portée sur les fonts baptismaux

L'ONG dont le lancement officiel des activités est prévu pour juillet a annoncé ses couleurs, les 30 avril et 1er mai à Brazzaville, à travers l'organisation, entre autres, du focus sur les cancers du côlon.

Créée en mémoire de la fille de l'actuel ministre de l'Enseignement supérieur, décédée en février 2017 suite à un cancer du côlon, la Fondation Noevy-Itoua a pour but de sensibiliser, éduquer et informer sur les cancers qui touchent de plus en plus les vies des jeunes. En effet, regroupant des donateurs, experts, bénévoles, chercheurs et autres acteurs engagés et portés par la volonté d'agir dans la lutte contre le cancer au Congo et en Afrique, elle veut apporter des éléments nécessaires afin de mener à bien ce combat souvent fatal.

Ainsi, la Fondation Noevy-Itoua a retenu deux piliers pour son action : la sensibilisation et la mobilisation sur les questions liées au cancer, spécifiquement médical ; la pérennisation des projets auxquels Noevy Itoua était attachée. Il s'agit notamment des projets communautaires dont la création du centre de métiers lié à l'éducation des jeunes filles. *«C'est un projet très ambitieux pour faire en sorte qu'il y a la sensibilisation, la mobilisation pour que ce fléau soit éradiqué. Il y a l'ambition de donner un aspect pratique, communautaire aux activités de la fondation, nous ne pouvons pas rester dans le domaine purement scientifique et médical. Il y a un projet sur le site de Makabandilou de huit hectares qui sera entièrement dédié à un projet agropastoral de transformation de fruits pour pouvoir développer des activités de jus de fruits»*, a expliqué



Les participants au focus/Adiac

Denis Yannick Itoua, frère aîné de Noevy, annonçant d'emblée le développement du commerce en ligne.

Le Congo ne fait pas exception
S'agissant du focus sur les cancers du côlon, il a été marqué par la leçon inaugurale du Pr Charles Gombé Mbalawa et des exposés portant sur, entre autres, la place de l'anomalie pathologique dans le diagnostic, les signes de diagnostic et le traitement des cancers du côlon. Un véritable moment de sensibilisation de la population, notamment des chercheurs. En effet, comme son nom l'indique, le cancer colorectal se forme dans le côlon ou dans le rectum, la dernière partie du gros intestin. Il est beau-

coup plus fréquent dans les pays industrialisés, surtout en Occident où la pathologie est un véritable problème de santé publique. Le Congo ne fait pas exception. Entre 1998 et 2011, 297 cas de cancers du côlon qui est le 5e dans les pays touchant les deux sexes, ont été diagnostiqués, soit 4,2%. Père de Noevy qui a entraîné la maladie depuis 2013 avant de succomber en 2017, Bruno Jean Richard pense qu'il leur a manqué des informations sur cette affection. *« J'aurai entendu tout ceci avant que ma fille ne soit malade. J'aurai sans doute réagi et géré la situation différemment. Noevy est tombée malade en 2013 et a subi une chimiothérapie. Elle*

partie », a regretté le ministre de l'Enseignement supérieur.

Un CSI en construction à Makabandilou

Sans avoir la prétention de faire mieux que les cliniciens, les médecins et les spécialistes, la Fondation Noevy-Itoua espère qu'elle pourra, avec les autres organisations existantes, mener une large sensibilisation à l'échelle nationale. Car, la réduction du taux de décès dus à cette maladie passe aussi par une bonne information des parents et familles. *« Nous essayerons, autant que possible, d'apporter notre concours avec tout ce que nous pourrons*

clinique, l'accompagnement, le palliatif. Le traitement palliatif apporte un tout petit peu de soulagement », a conclu Bruno Jean Richard, annonçant la mise en place d'un comité scientifique. Notons que les journées de pré-lancement de cette fondation ont donné également lieu à la remise des produits pharmaceutiques au service de cancérologie du Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville ainsi que la pose de la première pierre des travaux de construction du Centre de santé intégré (CSI) à Makabandilou, dans le 9e arrondissement de Brazzaville, Djiri.

Parfait Wilfried Douniama

RÉFORME DE LA SNE

Les travailleurs sollicitent leur implication au processus

Les membres du collège syndical de l'entreprise ont manifesté leur volonté d'être associés à la démarche envisagée par le gouvernement, à l'occasion de la célébration, le 1er mai, de la fête du travail.

Le collège syndical, ont indiqué les travailleurs, marque sa disponibilité à participer aux réformes qu'ils appelaient de tous leurs vœux. *« Il est notoirement reconnu que le succès et la réussite de la gestion de toute entreprise ont toujours été le fait de la synergie à la fois de l'expertise de la tutelle et des travailleurs »*, précise la déclaration rendue publique par les agents de la Société nationale d'électricité (SNE). Les responsables syndicaux ont déclaré que la responsabilité de tous les travailleurs est ainsi engagée. Car, ont-ils insisté, il ne faut pas occulter le mécontentement des travailleurs qui pourrait déboucher sur des remous sociaux préjudiciables à la bonne marche de la société. Par ailleurs, le collège syndical a fait savoir aux travailleurs qu'il y avait une alternative à l'option de réforme choisie par le gouvernement, signifiant que d'autres options de réformes peuvent se faire sans prononcer la dissolution de la société. Les syndicalistes ont démontré que les pays africains qui ont appliqué avec diligence les réformes connaissent aujourd'hui beaucoup de difficultés tels que le Ghana, le Nigeria, le Gabon et le Cameroun. Ainsi, le collège syndical exige que les acquis de tous les travailleurs soient conservés, conformément à l'accord d'établissement en vigueur à la SNE ; la mise à disposition d'un plan social, parce que quelle que soit l'option de la réforme, celle-ci est toujours assortie d'un plan social ; l'acte du gouvernement consécutif à la disposition inhérente à l'absorption de plein droit de tous les travailleurs dans la nouvelle société. En outre, au niveau de l'entreprise, les nombreuses rencontres entre l'administration et le syndicat ont permis un réexamen du cahier de charges du collège syndical et laissent entrevoir la résolution des points qui y sont contenus, concernant essentiellement : le paiement des droits aux agents admis à la retraite ; la situation des agents bonifiés de la catégorie A10 bénéficiant du supplément de salaire en lieu et place des échelons ; le paiement du dernier arriéré de salaire prévu pour le mois de mars dernier ; la suspension des contrats d'hébergement des agents en mission et retour à la procédure habituelle et le paiement des arriérés de salaire aux agents licenciés dans l'intervalle de l'exercice de leur fonction.

Roger Ngombé

CONFÉRENCE PARTICIPATIVE

Denis Christel Sassou N'Guesso n'exclut pas de briguer un jour la magistrature suprême

Le président de la Fondation perspectives d'avenir (FPA) a répondu à une question posée, le 2 mai à Brazzaville, après la présentation et la dédicace de son opuscule intitulé *Ce que je crois*, en marge de la première édition de l'initiative « Le Congo que nous voulons »

Répondant, en effet, à une question de son auditoire portant sur ses intentions de briguer le secrétariat général du Parti congolais du travail (PCT) et la présidentielle en 2021, le député élu de la première circonscription électorale d'Oyo, dans le département de la Cuvette, n'est pas allé par quatre chemins. S'il nie ne pas avoir des intentions d'occuper le secrétariat général du parti au pouvoir, Christel Denis Sassou N'Guesso carresse les ambitions de briguer un jour la magistrature suprême. *« Je suis un Congolais au même titre que les autres. Cela veut dire que j'ai les mêmes devoirs et obligations mais surtout avec les mêmes droits. Donc, s'il y a des hommes politiques qui nourrissent l'ambition un jour d'être candidats, rien ne me l'interdit parce qu'il n'est pas écrit, sauf si j'ai mal lu la Constitution du Congo, que lorsqu'on est fils d'un chef d'Etat on ne peut pas faire acte de candidature »*, a-t-il coupé court. Membre du comité central et du bureau politique du PCT, il estime que l'actuel chef de l'Etat est le président



du comité central du parti auquel il appartient. *« Ce qui veut dire que le président de la République qui est là est celui que j'ai choisi et qui est en fonction. Jusqu'à preuve du contraire, je n'ai pas dit quelque part que je faisais acte de candidature pour 2021 mais cela ne veut pas dire que dans l'avenir du Congo, je ne serai jamais candidat à une élection présidentielle. En clair, cela veut dire que l'avenir*

est ouvert pour tous les Congolais, moi y compris, et je ne m'interdis rien ; je ne m'oblige rien non plus », a précisé Denis Christel Sassou N'Guesso, rappelant qu'il avait déjà répondu à la même question à une chaîne étrangère avant la présidentielle de 2016. S'agissant de la brochure *Ce que je crois* qui est considérée comme la vision de son auteur pour le pays sinon son projet de société, elle est subdivisée en six parties. Il s'agit notamment de *Ce que je crois* ; du droit à l'éducation et à la formation ; du droit à la santé ; du droit au mieux vivre : un défi de développement agricole ; de la citoyenneté et de la solidarité ; des perspectives d'avenir, un dessein partagé. Dans cet opuscule, Denis Christel Sassou N'Guesso revient sur, entre autres, les activités qu'il mène dans le cadre de son ONG, la FPA, et le Groupement des associations Bana Congo dont il est le président d'honneur, avec un accent particulier sur le programme de santé communautaire. Interrogé si certaines de ses actions émanent des attributions du gouvernement, il a indiqué que ses organisations entretiennent de bonnes relations avec les ministères concernés avec lesquels elles sont liées par des accords de partenariat.

P.W.D.

NÉGOCIATIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES

Le Congo a pris part au rendez-vous de Libreville

Le pays a été représenté au quatrième atelier annuel tenu du 23 au 27 avril dernier, dans la capitale gabonaise, par le colonel Eric Dibas-Franck, président de l'Association congolaise du droit maritime (Acodem).

Le quatrième atelier annuel sur les négociations économiques internationales avait pour but de renforcer les capacités de négociation de l'Afrique pour améliorer son engagement avec le reste du monde. Organisé par la Commission économique pour l'Afrique(CEA), cet atelier a permis aux négociateurs nationaux de tous les pays africains, aux représentants de la commission de l'union africaine, des commissions économiques régionales, des institutions académiques et d'autres experts mondiaux en matière de négociations économiques d'échanger leurs expériences, d'explorer les options et les stratégies pour une éventuelle coordination des positions. La rencontre a été également l'occasion d'écouter et d'interagir avec les grands penseurs et praticiens mondiaux dans le domaine des négociations économiques. Pendant près d'une semaine, ils ont échangé autour des thématiques telles que l'investissement, la fiscalité et les instruments financiers, le commerce, les contrats relatifs aux ressources naturelles et sur l'activité homme-femme comme défi intersectoriel dans les négociations économiques internationales. Le but visé était de combler les lacunes perçues dans les compétences des gouvernements et des institutions africaines ainsi que dans leur aptitude à négocier des accords internationaux qui servent au mieux les intérêts nationaux et continentaux. Aujourd'hui, les gouvernements africains ont toujours fait appel aux institutions continentales afin que celles-ci fournissent une assistance en matière de renforcement des capacités dans le domaine des négociations. Cet atelier a donc répondu à ces appels avec un accent particulier sur les mesures à mettre en place pour que les États membres puissent au mieux protéger leurs intérêts nationaux au détriment d'accords / contrats internationaux peu avantageux. Représentant la République du Congo à ce rendez-vous panafricain, le colonel Eric Dibas-Franck a souligné l'importance pour son pays et son association de participer à de telles rencontres. « Ce séminaire a été un véritable



Le colonel Eric Dibas-Franck/ Crédit photo DR
moment d'échange et de partage, il nous a permis de découvrir un certain nombre de situations topiques sur lesquelles il fallait apporter des réponses concrètes. Nous sortons de-là bien aguerris de pouvoir apporter davantage notre contribution si nécessaire dans le cadre de négociation », a-t-il dit.

Eric Dibas-Franck a ajouté que l'Acodem, à travers sa modeste personne, tirera à coup sûr des bénéfices substantiels grâce à la domestication des ombres et des lumières d'une négociation commerciale internationale s'agissant du commerce maritime, de la fiscalité maritime mais aussi des investissements maritimes ou encore des ressources naturelles provenant de l'offshore. Intitulé « Renforcer les capacités de négociation de l'Afrique pour un meilleur engagement avec le monde », cet atelier s'est fondé sur le rôle de la CEA à promouvoir des politiques et des programmes qui renforcent le processus d'intégration économique africaine, en aidant les États membres à élaborer des positions communes lors de négociations internationales et en améliorant également les compétences des négociateurs africains à obtenir des accords optimaux pour leur pays et région des négociations bilatérales et internationales. Notons que cette activité a permis aux participants de s'armer des outils nécessaires pour mener à bien les négociations économiques internationales.

Hugues Prosper Mabonzo

FÉDÉRATION POUR LA PAIX UNIVERSELLE

De nouveaux ambassadeurs à Pointe-Noire et au Kouilou

La nomination de Justice Lalissini Bikindou et Yves Tsoumou, tous les deux députés à l'Assemblée nationale, ainsi que de Gildas M'Pandou de l'église évangélique du Congo s'est déroulée, le week-end dernier à Pointe-Noire, sous les auspices du secrétariat général départemental conduit par Victor Matondo.



Les nouveaux promus prêtant leur serment d'ambassadeurs de paix/ Photo Adiac

Les trois nouveaux ambassadeurs ont prêté le serment de paix et pris l'engagement de promouvoir les valeurs d'amour et de paix pronées par la Fédération pour la paix universelle (FPU) en faveur de la famille, la société, la nation et le monde. C'est dire jusqu'à quel point, un ambassadeur de paix est appelé à prêcher par l'exemple dans son environnement. L'autre point phare de cette cérémonie a été la projection vidéo des chantiers de paix de la FPU à travers le monde ainsi que ses cinq principes universels et la déclamation du poème « Paix en hymne ». Ces textes ont été commentés par le secrétaire général départemental, Augustin Zodzi, et Jean-Jacques Goya, l'un des anciens ambassadeurs pour la paix. Ils ont, à la même occasion, édifié et exhorté les nouveaux promus ainsi que le public venu très nombreux prendre part à cette cérémonie car, il va sans dire que les enseignements de la FPU restent ouverts à quiconque voudrait devenir adepte de la paix et du développement. Pour sa part, Norbert Moutsati Diellé, en sa qualité de leader national venu soutenir cette cérémonie, a déclaré qu'avec le nombre croissant des députés, ambassadeurs pour la paix, la voie se dessine pour l'installation, au Congo, de l'Association internationale des parlementaires pour la paix. C'est ainsi, a-t-il expliqué, que le pays sera animé au diapason d'autres nations du monde, avant de renchérir que même l'Association interreligieuse pour la paix et le développement verra le jour sous peu, au regard du nombre des religieux ambassadeurs pour la paix. Pour le député Justice Lalissini Bikindou, « le monde aspirant à davantage de paix, devenir ambassadeur, la responsabilité est lourde devant les hommes et devant d'histoire ». Notons que la cérémonie a pris fin par un apéritif que les nouveaux ambassadeurs ont bien voulu partager avec de nombreux parents, amis et connaissances venus pour la circonstance les soutenir et les encourager.

Faustin Akono

FESTIVAL INTERNATIONAL DU THÉÂTRE ET AUTRES ARTS DE LA SCÈNE

La deuxième édition déjà envisagée

Les spectacles réuniront, selon les organisateurs, aussi bien les troupes de théâtre locales qu'étrangères simultanément à Brazzaville et à Pointe-Noire.

Le trente-cinquième congrès mondial de l'Institut international du théâtre (IIT), tenu en juillet dernier à Segovia, en Espagne, avait décidé de célébrer avec éclat la journée mondiale du théâtre, le 27 mars de chaque année. Dans cette optique, le centre de l'IIT Congo, sous la férule de son président, Yvon Wilfried Lewa-Let Mandah, a créé le Festival international du théâtre et autres arts de scène (Fitaas) dont les buts sont, entre autres, de mettre en relief la création artistique congolaise, favoriser l'éclosion et la promotion de nouveaux talents littéraires et artistiques, permettre aux artistes congolais de travailler en vases communicants et en osmose avec ceux du réseau de l'IIT et d'ailleurs, offrir un espace d'expression et d'échanges culturels entre divers peuples du monde, inciter les artistes à l'excellence au travers de l'émulation en décernant les prix aux méritants et faire du Congo une plaque tournante du théâtre mondial. Pour la première édition du Fitaas, les spectacles de théâtre ont commencé, le 24 mars, au Cercle culturel Sony-Labou-Tansi à Brazzaville et ont pris fin dans la liesse le

30 mars, à l'Espace culturel Yaro, à Pointe-Noire. Dans les deux villes, plusieurs groupes et troupes de théâtre se sont succédé sur les tréteaux pour prester, notamment NegropoliCongo des 3F, le Musée d'art, le SAC, le ballet de maître Vergy, les troupes scolaires de Pierre-Savorgnan-de-Brazza, Lumumba, Dom-Helder-Camara, Javouhey, Autopsie, Les Pétroliers, la troupe CBE de Mpaka. Au nombre des représentations théâtrales qui ont marqué l'assistance, il y a eu «Jazz et vin de palme» d'Emmanuel Boudzeki Dongala interprétée par le comédien Guido Verève, «Tout ou Rien» d'Yvon Wilfried Lewa-let Mandah jouée par la compagnie Autopsie, «Le dernier des Ndinga» d'Hubert Gadoua par Negropolicongo des 3F. En marge des spectacles, deux conférences-débats ont été animées sur les thèmes «Le théâtre africain : enjeux et perspectives» par le Pr Dominique Ngoïe Ngalla à l'Institut français du Congo (IFC) de Brazzaville et «Le théâtre, miroir de la société» par le dramaturge Yvon Wilfried Lewa-Let Mandah à l'IFC de Pointe-Noire. Signalons que le message international pour la région Afrique lu cette année à l'occasion de la Journée mondiale du théâtre a été écrit par la dramaturge Were Weré Liking de la Côte d'Ivoire.

Hervé Brice Mampouya



Une représentation théâtrale lors du Fitaas/ Crédit photo Dr

DÉCÈS D'ANDRÉ OBAMI ITOU

Pierre Ngolo signe le livre d'or de condoléances

Prélude à la grande cérémonie d'hommage à l'ancien président du Sénat par le président de la République, ce 3 mai, le président actuel de la chambre haute du parlement a honoré sa mémoire, le 2 mai à Brazzaville.



« Nous savons que nous pleurons une grande personnalité, l'ancien président du Sénat, André Obami Ito. Le parlement est en deuil. Nous sommes en train de préparer les obsèques de l'illustre disparu et il y a un livre de condoléances qui a été ouvert de même qu'il y a une exposition qui est faite là. Je viens de signer le livre de condoléances au nom du Sénat congolais pour rendre un hommage que mérite l'illustre disparu. C'était un homme d'une dimension exceptionnelle. Je ne peux plus ici me donner le loisir de le peindre. C'est nous qui avons annoncé le décès et à cette occasion, nous avons donné notre sentiment sur la personnalité », a déclaré Pierre Ngolo, après avoir signé le livre des condoléances. Il a notamment écrit : « Homme d'expérience et d'une modestie impressionnante, vous avez, vénérable président, inscrit votre nom dans les annales du mouvement parlementaire congolais comme un grand président. Votre grande image et votre capacité de management inspirant toujours les réflexions et les actes de tous ceux qui œuvreront au sein de l'institution parlementaire pour le développement du Congo et le triomphe de la démocratie. Au Congo, en Afrique et à travers le monde, les parlementaires, vos amis politiques et toutes vos connaissances, vous rendront un hommage digne de votre rang ».

Rappelons qu'André Obami Ito a été à la tête du Sénat de 2007 à 2017.

Jean Jacques Koubemba

ARRÊT SUR IMAGE



Marie Lor et Sylvain Pierre, enseignants à l'école française de Kinshasa, ont visité le 28 avril le musée galerie du Bassin du Congo. Ils ont écrit : « Une très belle balade dans le bassin du Congo en excellente compagnie. Absolument ravis de cette visite guidée, d'une collection riche ».

Merci et bien de choses!

CHAMPIONNAT NATIONAL DE FOOTBALL

La Mancha n'y arrive plus

L'élimination au tour de cadrage de la coupe africaine de la Confédération a laissé des traces sur le club ponténégrin car, depuis la démission de son entraîneur Ghislain Tchiamas, il continue à aligner des défaites d'affilée.

La Mancha a, une fois de plus, courbé l'échine, le 30 avril à Pointe-Noire, face à l'Interclub. Or, le 27 avril déjà, elle perdait devant Tongo FC sur le score de 0-1. C'est dire que depuis l'humiliation subie face à l'AS Vita club de Kinshasa, La Mancha n'a remporté qu'une seule rencontre sur les quatre (2-0) face à la Jeunesse sportive de Poto-Poto. Elle se maintient toutefois à la 4e place du championnat national avec vingt-sept points, après avoir grillé ses précieuses cartes qui pouvaient lui permettre de supplanter Diabes noirs, le leader provisoire.

Les Diablotins, en effet, l'ont emporté 1-0 devant le Club athlétique renaissance aiglons (Cara), le 28 avril au stade Alphonse-Massamba-Débat, lors du match remis de la 9 journée. Rochel Kivouri a inscrit le but de la victoire dans les ultimes minutes du temps réglementaire. Les Diablotins conservent donc les deux points d'avance sur les Léopards de Dolisie qui avaient battu l'Interclub 3-0, le 27 avril à Madingou, grâce à Konkani, Sialakiaku et Kwedy. Réléguée à la troisième place à cause de la victoire des Fauves du Niari, l'AS Otoho a plus de chance de terminer championne de la mi-saison. Elle est parmi les deux formations qui compte deux matches en retard qui se joueront tous à domicile, notamment contre La



La Mancha n'a plus ses arguments de début de la saison/Adiac

- 2- AC Léopards: trente-trois points ;
- 3-AS Otoho: trente et un points;
- 4-La Mancha: vingt-sept points;
- 5-AS Cheminots: vingt-six points;
- 6-Etoile du Congo: vingt-deux points;
- 7-Cara: vingt et un points;
- 8-JST: vingt points;
- 9-V Club: dix-neuf points;
- 10- Tongo: dix-neuf points ;
- 11 Patronage Sainte-Anne: dix-sept points;
- 12-Interclub: quinze points ;
- 13-JSP: quinze points ;
- 14-SMO: onze points
- 15-Nico-Nicoyé: huit points;
- 16-FC Kondzo: huit points.

James Golden Eloué

MEETING INTERNATIONAL DES HANDICAPÉS

Le Congo glane trois médailles

Les trois métaux, dont deux en or et un en bronze, ont été respectivement remporté par Grâce Emmanuel Mouambako et Nathalie Mireille Nganga. Une performance qui les qualifie aux Jeux paralympiques de Tokyo, au Japon, en 2020.

Les Diabes rouges du handisport n'ont pas fait piètre figure au meeting international d'athlétisme, destiné aux personnes vivant avec un handicap physique ou sensoriel, qui s'est disputé du 22 au 29 avril, à Marrakech, au Maroc. Le Comité national paralympique congolais a aligné trois athlètes pour défendre les couleurs du pays. Dans la catégorie des aveugles, Grâce Emmanuel Mouambako a réalisé un chrono de 24» au 200 m et 11,78 «au 100m. Il a ainsi terminé sa course sur la première marche du podium concernant les deux distances, gratifiant le Congo de deux médailles d'or. Par ailleurs, Nathalie Mireille Nganga, handicapée motrice, a remporté la médaille de bronze au lancer du disque avec une performance de 14,18 m.

« Je suis très satisfait de la performance réalisée par mes athlètes et de l'honneur qu'ils ont fait à notre pays, le Congo. Les sportifs handicapés du Congo font la fierté du pays et de la personne handicapée », a déclaré le président du Comité national paralympique congolais, Simon Ibovi. Il a, par ailleurs, indiqué qu'en juillet prochain, les athlètes paralympiques congolais participeront à



Les athlètes brandissant leurs médailles (DR) tous les athlètes de continuer à travailler d'arrache-pied pour réaliser des performances à la hauteur des attentes du public sportif congolais. Malgré les difficultés que traverse le pays, j'espère que les choses vont s'améliorer. Les compétiteurs ne doivent pas cesser de travailler pour le pays », a conseillé Simon Ibovi.

Rominique Makaya

une autre compétition en Tunisie. Celle-ci est également qualificative aux Jeux olympiques de Tokyo, en 2020. Ce sera, selon lui, une occasion pour les compétiteurs qui n'ont pas été qualifiés pour le meeting du Maroc de prouver de quoi ils sont capables. « Il est question pour nous de donner la chance à tout le monde. J'appelle donc